



# Stratégie pour l'égalité des genres et son plan de mise en œuvre

Inscrire l'égalité des genres au cœur de la mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF



# QUI SOMMES-NOUS

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale (ou IPPF en anglais) est un prestataire de service international et fervent défenseur de la santé sexuelle et reproductive et des droits pour tous. Nous sommes un mouvement mondial d'organisations nationales qui œuvrent avec et pour les communautés et les individus.

L'IPPF travaille pour un monde où tous les individus, dans tous lieux, ont le contrôle de leur corps, et par conséquent, de leur propre futur. Un monde où les individus sont libres de choisir d'avoir, ou non, des enfants; libres de choisir le nombre d'enfants qu'ils auront et à quel moment; libres d'avoir une vie sexuelle saine et sans crainte de grossesses non désirées, ou de maladies sexuellement transmissibles, comme le VIH. Un monde dans lequel le sexe et la sexualité ne sont plus une source d'inégalité ou de stigmatisation. Nous n'allons pas renoncer à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de préserver ces choix et ces droits importants pour les générations actuelles et futures.

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
FINALITÉ ET PORTÉE	4
NOTE SUR LA TERMINOLOGIE	4
SECTION 1 : JUSTIFICATION	5
SECTION 2 : L'IPPF ET L'ÉGALITÉ DES GENRES	7
SECTION 3 : LA STRATÉGIE	8
Vision	8
Base conceptuelle	8
Résultats	8
Principes directeurs	11
VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE DE L'IPPF POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES	12
SECTION 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	13
Chantiers programmatiques	13
Activités de mise en œuvre des associations membres	16
Mécanismes de mise en œuvre du Secrétariat	18
SECTION 5 : REPÈRES DE RÉUSSITE	19
SECTION 6 : PAR OÙ COMMENCER	20
Mesures à prendre par le secrétariat	20
Mesures à prendre par les associations membres	20
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE	22
ANNEXE 2 : CADRES CONCEPTUELS ORIENTANT NOTRE STRATÉGIE	24
Continuum de l'égalité des genres	24
Le modèle écologique	25
La démarche axée sur l'ensemble de l'existence	25
NOTES FINALES	26

# AVANT-PROPOS

L'IPPF a été fondée il y a 65 ans par des femmes courageuses et indignées qui étaient déterminées à améliorer la vie des femmes dans le monde entier. Depuis, l'IPPF entreprend des actions pionnières pour transformer les normes fondées sur le genre et instaurer l'égalité des genres dans le but d'améliorer la situation en matière de santé sexuelle et reproductive.

L'égalité des genres est un droit humain fondamental. Garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour tous est essentiel à la réalisation de l'égalité des genres.. Pour transformer les relations entre les genres, il va falloir changer leurs bases structurelles. Les femmes, les filles et les transgenres devraient pouvoir mener une vie dépourvue de toute violence. Ils devraient avoir la chance de développer leur potentiel et d'avoir accès à un large éventail de ressources, au même titre que les hommes et les garçons. Pour faire progresser l'égalité des genres et pour parvenir à l'autonomisation des femmes et des filles, il faut impérativement des services de qualité, des informations, une éducation et des conditions sociales qui permettent aux femmes de se maintenir en bonne santé sur le plan sexuel et reproductif, et de faire valoir leurs droits sexuels et reproductifs. L'expérience montre que dans les programmes de santé sexuelle et reproductive, lorsque les hommes et les garçons participent en tant que clients, partenaires d'égal à égal, et agents du changement en faveur de l'égalité des genres, de véritables transformations se produisent.

Malgré les progrès réalisés, les inégalités entre les genres, les normes néfastes basées sur les différences entre les genres et la stigmatisation restent répandues. Les inégalités sont omniprésentes et les femmes, les filles et les transgenres continuent d'être victimes de discrimination de manière disproportionnée dans l'ensemble de leur vie sociale, économique et publique. Il s'agit là d'un obstacle au développement durable tel qu'il a été mis en évidence par l'inclusion d'un objectif autonome de développement durable qui vise à parvenir à l'égalité entre les genres et autonomiser toutes les femmes et les filles.

L'IPPF reconnaît qu'il est essentiel d'investir dans l'égalité des genres, tant comme moyen de satisfaire la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) que comme fin en soi. La SDSR ne sera réalisée que quand l'égalité des genres sera une réalité. Pour autant, l'égalité des genres ne peut exister que quand les individus sont à même d'exercer pleinement leurs droits sexuels et reproductifs. Par conséquent, l'élimination des inégalités entre les genres est une condition préalable à la réalisation du Plan stratégique de l'IPPF (2016–2022), l'égalité des genres étant incluse à titre de stratégie transversale qui sous-tend le Plan de mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF (2016–2019).

La présente stratégie pour l'égalité des genres et son plan de mise en œuvre énoncent clairement comment inscrire l'égalité des genres au cœur de la mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF. Sa réussite exigera l'engagement et le travail acharné de chaque membre du personnel et de chaque bénévole dans l'ensemble de la Fédération. Pour appuyer sa mise en œuvre, des « défenseurs de l'égalité des genres » seront désignés dans l'ensemble du Secrétariat et au sein des associations membres, et une « Unité Genre » dotée de ressources suffisantes sera mise en place pour en coordonner la mise en œuvre et renforcer les compétences sur les questions relatives à la problématique de l'égalité entre les genres.

Nous savons à quoi nous voulons que ressemble le monde où nos enfants grandiront : un monde d'égalité des genres et d'équité entre les genres, où chacun, et surtout les femmes et les filles, est habilité à exercer ses droits de faire des choix libres et éclairés sur sa sexualité et son bien-être. Travaillons ensemble et mettons-nous à l'œuvre pour faire de cette vision une réalité.

**Tewodros Melesse**  
Août 2017

# FINALITÉ ET PORTÉE

Ce n'est que quand l'égalité des genres et les droits humains seront respectés, protégés et réalisés, qu'il sera possible d'atteindre le meilleur état de santé sexuelle et reproductive (SSR).<sup>1</sup> Cela fait longtemps que l'IPPF le reconnaît et occupe les premières lignes de la défense de l'égalité des genres depuis sa création en 1952.<sup>2</sup> Plus récemment, l'élimination des inégalités entre les genres a été reconnue comme un prérequis à la réalisation du Plan stratégique de l'IPPF (2016–2022)<sup>3</sup>, l'égalité des genres est une stratégie intégrée et transversale qui sous-tend le Plan de mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF (2016–2019) – voir Encadré 1.

Les objectifs de cette stratégie pour l'égalité des genres sont les suivants :

- Fournir une orientation stratégique et la démarche à suivre pour passer à l'échelle la question transversale de l'égalité des genres, par le biais d'une planification des programmes transformateurs de genre, à tous les niveaux de la Fédération ;
- Étayer la réalisation du Plan stratégique de l'IPPF (2016–2022) par l'élimination des inégalités entre les genres qui se répercutent sur la situation SDSR ;
- Énoncer la manière dont l'IPPF peut devenir un chef de file mondial dans la défense de l'égalité des genres.

Cette stratégie s'appuie sur la politique d'égalité des genres de 2014 et repose sur les engagements pris dans le Plan de mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF et sur les recommandations d'un audit de genre (2016) et d'une consultation technique sur le genre (mars 2017). Ce document comprend un plan de mise en œuvre qui décrit clairement la démarche pour passer à l'échelle la planification des programmes d'égalité des genres au niveau des associations membres, ainsi que les structures d'appui nécessaires pour le mener à bien au sein du Secrétariat de l'IPPF.

# NOTE SUR LA TERMINOLOGIE

Les rôles, les identités et les attentes liés au genre relèvent de constructions sociales, culturelles et politiques. Les attentes liées au fait d'être une femme, un homme ou un transgenre peuvent varier au fil du temps, elles dépendent du contexte et diffèrent selon les pays et en leur sein. Elles reposent aussi sur les relations de pouvoir qui existent entre les hommes, les femmes et ceux qui s'identifient à d'autres catégories de genre, ainsi que par les relations de pouvoir qui s'exercent au sein de ces groupes. De surcroît, il convient de reconnaître, de respecter, de protéger et de réaliser les droits des individus non binaires et au genre non conforme à la norme. Dans la mesure où les normes, les pratiques et les croyances qui perpétuent les inégalités entre les genres relèvent d'un concept social, le changement est non seulement juste et souhaitable, mais possible aussi.<sup>4</sup>

L'égalité des genres signifie que chacun dispose de l'égalité des chances pour pouvoir réaliser pleinement tant ses droits que son potentiel. L'IPPF reconnaît la diversité qui existe au niveau du genre, de l'identité ou de l'expression du genre, et des caractéristiques sexuelles qui chevauchent et interagissent avec d'autres éléments structurels et d'autres identités sociales, tels que l'âge, la race, la richesse, la capacité, le statut et l'orientation sexuelle. Par conséquent, tout au long de cette stratégie, l'expression « dans toute leur diversité » est employée pour exprimer que, quel que soit le groupe visé, sont inclus les individus dans toute leur diversité sus-visée.

Les définitions des termes clés figurent à l'Annexe 1.

## ENCADRÉ 1 ENJEUX TRANSVERSAUX DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE DE L'IPPF (2016–2019)

L'IPPF se donne pour vocation la réalisation de **l'égalité des genres**, car il s'agit là d'un droit humain fondamental qui défend **l'autonomisation des femmes et des filles** et qui est intrinsèquement lié à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR). Nous nous attaquerons aux questions de l'égalité des genres dans l'ensemble des quatre résultats et volets prioritaires. Nous nous y attellerons par le renforcement du leadership des femmes et des jeunes et par la promotion de lois et de politiques visant à éliminer les inégalités entre les genres. Nous chercherons à participer de manière constructive avec nos partenaires et les divers partisans militant à la défense de la justice entre les genres en travaillant ensemble pour lutter contre les normes et les pratiques fondées sur les normes aux effets néfastes. Nos programmes d'éducation sexuelle intégrée incorporeront la notion de genre, favoriseront l'établissement de relations sûres et respectueuses et renforceront la capacité des jeunes à défendre l'égalité des genres. Nous inscrirons une approche sensible à la dimension du

genre dans notre prestation de services et nous veillerons à ce que la lutte contre les violences basées sur le genre et le sexe constitue un élément clé de programmes intégrés et complets. Nous prônerons l'accès aux services par les **hommes et les garçons** et solliciterons leur participation en tant que partenaires et co-agents du changement, afin d'œuvrer ensemble avec les femmes et les filles à la réduction des violences et à la réalisation de l'égalité des genres. Nous ferons en sorte que ceux qui sont les premiers concernés par un problème restent aux commandes et participent de manière constructive et exhaustive à l'ensemble des politiques, des programmes et des activités pour faire avancer l'égalité. Pour le recrutement de bénévoles et de militants, nous lancerons un appel à ceux désireux de défendre la cause de l'égalité des genres tout en développant et en renforçant les compétences relatives au genre parmi ceux déjà présents. Dans toutes nos actions, nous veillerons à une inclusion constructive et équitable dans tous les processus décisionnels.

# SECTION 1 : JUSTIFICATION

L'égalité des genres, ce concept selon lequel tous les individus doivent être traités d'une manière qui garantit l'égalité des chances et des résultats, est un droit humain. Seule l'égalité des genres permet de réaliser le meilleur état de santé sexuelle et reproductive<sup>5</sup>, constat qui a été reconnu au niveau des politiques publiques internationales. Ainsi, les objectifs de développement durable (ODD) reconnaissent le rôle indispensable de l'égalité des genres dans la réalisation du développement durable.<sup>6</sup> Non seulement l'égalité des genres est un objectif à part entière (l'objectif n° 5), mais il comporte un objectif spécifique portant sur l'accès universel à la SSR (cible 5.6), qui s'ajoute à l'objectif sur la SSR visé dans l'objectif de santé (cible 3.7).<sup>7</sup>

Les ODD ne sont pas les premiers textes à reconnaître les liens qui existent entre l'égalité des genres et la SDR. En fait, il existe sur le plan international de nombreux instruments, politiques et déclarations qui confient aux États la mission d'élaborer des programmes et des politiques publiques transformateurs de genre. On compte parmi eux : le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994<sup>8</sup>; le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (1995) et sa révision qui a eu lieu en 2000<sup>9</sup>; le Programme d'action de Beijing (1995)<sup>10</sup>; la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) en 2004 et 2009, et le Cadre d'action sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH (2009) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEFD).<sup>11</sup>

En dépit de ces engagements internationaux, la différence de genre demeure l'une des causes fondamentales d'inégalité et d'exclusion dans le monde. Les données les plus récentes montrent que les inégalités entre les genres entraînent une multitude de carences de SSR (voir Encadré 2). La lutte contre les inégalités entre les genres est un prérequis au respect, à la protection et à la réalisation du droit à la santé sexuelle et reproductive.

La réalisation de l'égalité des genres nécessite une démarche globale qui tient compte des individus dans toute leur diversité. Toutefois, lors de l'élaboration des programmes, il est clair que les inégalités entre les genres se répercutent différemment en fonction des groupes concernés.

Les normes fondées sur le genre et les structures patriarcales sont tenaces et se répercutent de manière disproportionnée sur la SDR des femmes et des filles. Comme les données de l'Encadré 2 le montrent, souvent les femmes n'ont pas les moyens de contrôler la décision d'avoir ou non des rapports sexuels et, le cas échéant, de pouvoir ou non utiliser des moyens contraceptifs. Elles ont un statut inférieur, disposent de moins de chances et de moins d'accès au pouvoir que les hommes et les garçons. Par conséquent, les progrès vers l'égalité des genres nécessitent des mesures complémentaires transformatrices destinées à promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation en s'attaquant aux inégalités structurelles inhérentes aux structures sociales. Il s'agit notamment de s'attaquer aux différences entre les genres, aux politiques inégalitaires et à la discrimination qui, de tout temps, ont défavorisé les femmes et les filles et entravé leur



\*La santé et les droits sexuels et reproductifs

pleine participation au développement. Les crises humanitaires peuvent avoir un effet particulièrement dévastateur sur les femmes et les filles, en augmentant leurs risques d'être victimes de violences basées sur le genre et le sexe (VBGS), ainsi que leur risque de morbidité et de mortalité dû à un accès insuffisant à la gamme complètes de services SSR.<sup>12</sup> Par conséquent, quel que soit le contexte, les travaux sur l'égalité des genres devraient reconnaître la capacité des femmes à décider de leur vie et le rôle des réseaux de femmes en tant que premiers intervenants dans les communautés où elles vivent.

Les inégalités entre les genres ont aussi un effet préjudiciable sur les hommes. Souvent, les normes sur la virilité incitent les hommes à considérer comme manifestations de faiblesse des comportements sains. Ces mêmes normes les rendent plus susceptibles de prendre plus de risques, comme par la consommation excessive d'alcool et des rapports sexuels non protégés. Cela conduit également à des performances médiocres en SSR pour les hommes (par ex. un nombre accru de décès liés au SIDA)<sup>13</sup> – ce qui est préjudiciable non seulement pour les hommes mais aussi pour leurs partenaires sexuels. De surcroît, les normes fondées sur le genre qui prônent un idéal hétérosexuel font courir aux lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres un risque accru de carences de SSR sous l'effet d'un milieu juridique répressif, de stigmatisation, de discrimination et de violences.<sup>14</sup>

Les transgenres et intersexués de tous âges et dans toutes les régions du monde voient leurs droits humains bafoués en raison de l'identité ou de l'expression de leur genre ou de leurs caractéristiques sexuelles. Ils sont victimes de discrimination sur le marché du travail, dans les écoles, dans les milieux sanitaires, au sein de leur communauté; ils sont souvent maltraités et souvent désavoués par leur propre famille et leur communauté et ils sont victimes de violence physique et mentale, y compris des agressions sexuelles. Leur situation est encore aggravée dans des contextes humanitaires, où souvent les efforts de préparation et d'intervention ignorent les besoins de ces groupes.

La lutte pour l'égalité des genres ne peut pas se faire de manière isolée. La réussite des programmes d'égalité des genres requiert l'adoption d'une approche globale qui tient compte des éléments structurels et des identités sociales entrecroisés, et qui comprend et intègre pleinement le caractère indivisible de la panoplie des droits humains. Pour comprendre et réaliser l'égalité des genres, il convient d'aborder le genre à partir d'une perspective intersectionnelle. Parmi les identités qui se recoupent avec la problématique du genre, on compte l'âge, la race, la richesse, la capacité, le statut et l'orientation sexuelle. Une approche transformative en matière de genre nécessite de prendre conscience et de lutter contre les autres niveaux de stigmatisation, d'oppression et de discrimination associées à ces autres déterminants sociaux.

## ENCADRÉ 2 : DONNÉES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA SDR

- 19 % des femmes âgées de 15 à 49 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête.
- Un peu plus d'1 femme sur 4 âgée entre 20 et 24 ans déclare avoir été mariée avant l'âge de 18 ans.
- Dans 30 pays aux données représentatives, les données de l'enquête indiquent que plus d'1 fille sur 3 âgée entre 15 et 19 ans a subi les pratiques néfastes des mutilations génitales féminines.
- Seulement 52 % des femmes entre 15 et 49 ans qui sont mariées ou en couple prennent les décisions les concernant sur des rapports sexuels consensuels et l'utilisation de contraceptifs et de services de santé.
- La présence de femmes au sein de parlements nationaux à une seule chambre ou dans la chambre basse s'élevait à 23,4 % en 2017, seulement 10 points de pourcentage de plus qu'en 2000.
- Les femmes continuent d'être sous-représentées à des postes d'encadrement, alors que moins d'un tiers des postes de cadre supérieur ou intermédiaire est détenu par des femmes.
- Les normes fondées sur le genre, qui se répercutent autant sur les femmes que sur les hommes, sous-tendent l'épidémie de VIH. En 2016, l'infection au VIH était de 44 % plus élevée chez les adolescentes et les jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) que chez les hommes du même groupe d'âge. En raison d'une plus grande prise de risque et d'une répugnance à adopter des services de santé, les hommes vivant avec le VIH sont beaucoup moins susceptibles de se livrer à un dépistage du VIH ou d'obtenir un traitement et de s'y tenir, et sont plus susceptibles de mourir du sida que leurs homologues féminins.
- En situation de catastrophe humanitaire, des blessures graves voire mortelles causées par les inégalités sociales existantes sont 14 fois plus élevées chez les femmes; dans les pays où les femmes et les hommes jouissent de droits égaux, le nombre de décès entre hommes et femmes sont plus ou moins à parité.
- Les transgenres représentent l'un des groupes les plus touchés par l'épidémie de VIH et sont 49 fois plus susceptibles de vivre avec le VIH que la population prise dans son ensemble.
- Près de 10 % de la population mondiale vivent avec un handicap et se heurtent souvent à une multitude d'obstacles physiques et sociaux. Souvent, ils n'ont pas les mêmes chances que celles données à la population dans son ensemble et ils figurent généralement parmi les plus marginalisés de la société, surtout en situation de catastrophe. Quels que soient leur âge et leur handicap, les filles et les femmes font généralement partie des individus les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société.

Sources : ONU (2017) Rapport du Secrétaire général, « Progress towards the Sustainable Development Goals » <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg5>; ONUSIDA (2017) En finir avec le sida : progresser vers les cibles 90-90-90 [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/20170720\\_en-finir-avec-le-sida\\_synthese.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20170720_en-finir-avec-le-sida_synthese.pdf); Peterson, K. (2007). "Reaching Out to Women When Disaster Strikes." Livre blanc Soroptimist, <http://www.soroptimist.org/>; The gendered nature of natural disasters: the impact of catastrophic events on the gender gap in life expectancy, 1981-2002, Thomas Plumper, Eric Neumayer, London School of Economics [http://eprints.lse.ac.uk/3040/1/Gendered\\_nature\\_of\\_natural\\_disasters\\_\(LSERO\).pdf](http://eprints.lse.ac.uk/3040/1/Gendered_nature_of_natural_disasters_(LSERO).pdf); ONUSIDA (2016) « Prevention Gap Report », [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/2016-prevention-gap-report\\_en.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2016-prevention-gap-report_en.pdf); ONU Femmes (2017) Women with disabilities, <http://www.un.org/womenwatch/enable/>

# SECTION 2 : L'IPPF ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'IPPF a été fondée en 1952 par une poignée de femmes courageuses et indignées, qui étaient déterminées à œuvrer indépendamment des cultures, traditions, régimes juridiques et croyances religieuses pour améliorer la vie des femmes dans le monde entier.<sup>15</sup> Depuis plus de 60 ans, l'IPPF entreprend des travaux pionniers pour transformer les normes fondées sur le genre et instaurer l'égalité des genres en vue d'améliorer de manière directe et indirecte la situation en matière de santé sexuelle et reproductive. Seule l'égalité des genres peut permettre la réalisation de la SDRS de chacun : le droit et les moyens de prendre des décisions concernant sa vie reproductive et sa sexualité, à l'abri de toute contrainte, de toute discrimination et de toute violence. Pour autant, l'égalité des genres ne peut exister que quand les individus sont à même d'exercer pleinement leurs droits sexuels et reproductifs. Par conséquent, le déni de ces droits peut être perçu autant comme une cause que comme une conséquence des inégalités entre les genres.

L'IPPF reconnaît qu'il est essentiel d'investir dans l'égalité des genres, tant comme moyen de satisfaire la SDRS que comme fin en soi.<sup>16</sup> Cet engagement envers l'égalité des genres relève d'une approche fondée sur les droits humains et elle est stipulée dans la politique sur l'égalité des genres de 2014 et l'actuel Cadre stratégique (2016–2022).<sup>17</sup> Le Plan de mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF (2016–2019) souligne l'égalité des genres comme un domaine intersectoriel essentiel à prendre en compte impérativement pour réaliser les objectifs visés dans le Cadre stratégique de l'IPPF. La présente stratégie pour l'égalité des genres et le plan de mise en œuvre qui l'accompagne énoncent la manière dont l'IPPF se donne pour mission de devenir un chef de file mondial dans la défense de l'égalité des genres.

Dans la mesure où cette stratégie s'appuie sur la Politique de l'égalité des genres de l'IPPF (2014), la même définition de l'égalité des genres a été adoptée, à savoir :

« **L'égalité des genres** signifie l'égalité des chances pour les femmes, les hommes, les intersexués et les transgenres, pour qu'ils puissent réaliser pleinement leurs droits et leur potentiel. Il faut y voir une aspiration à transformer les inégalités structurelles, les modèles de comportement et les normes sociales, pour parvenir à des changements sociaux et au développement durable. L'égalité des genres nécessite des stratégies spécifiques destinées à éliminer les inégalités entre les genres. »<sup>18</sup>

Il s'agit là d'une définition large et inclusive de l'égalité des genres, qui reconnaît que les gens dans toute leur diversité ont le droit de vivre dans un monde à parité entre les genres, où ils sont libres de prendre des décisions éclairées au sujet de leur vie, de leur corps et de leur SDRS.

La présente stratégie pour l'égalité des genres est fondée sur l'engagement exprimé dans le Plan de mise en œuvre du cadre stratégique de l'IPPF et les recommandations d'une consultation technique sur le genre (mars 2017) et sur les constats d'un audit sur le genre (2016).<sup>19</sup> Citons :

- 1. D'importants travaux ont beau être déjà en cours, une évaluation de leur impact s'impose.** Aux niveaux des associations membres, des Bureaux Régionaux et du Bureau Central, des efforts et des moyens considérables ont été investis pour réaliser l'égalité des genres dans des domaines tels que l'éducation sexuelle intégrée (ESI), l'éradication des pratiques néfastes liées au genre, l'élaboration et l'amélioration de politiques institutionnelles, le plaidoyer, la prévention, l'atténuation et la réponse aux VSBG (violences basées sur le genre et le sexe), la participation des hommes et des garçons, les programmes de jeunes, la formation et l'élaboration d'outils, et les interventions humanitaires. Néanmoins, ces travaux sont mal communiqués et très peu d'évaluations externes ou d'appréciations de leur impact ont été effectuées pour déterminer les actions les plus porteuses et à transposer à plus grande échelle, et celles qui se soldent par des échecs et sont à modifier.
- 2. Une fédération bien placée pour devenir un chef de file mondial dans la promotion de l'égalité des genres grâce à des investissements ciblés stratégiques.** En tant que Fédération mondiale, l'IPPF est bien placée pour rassembler d'autres partenaires autour des actions relatives à l'égalité des genres. C'est une chance pour l'IPPF de tirer parti de son histoire, de son envergure, de sa structure et de sa portée mondiale pour soutenir au niveau national l'application d'instruments internationaux (tels que les traités des droits de l'homme) dans la défense de l'égalité des genres de manière culturellement sensible et de travailler au sein des communautés en vue d'induire des changements sociétaux.
- 3. La nécessité d'élaborer systématiquement des outils de collecte de données sensibles au genre pour soutenir la planification des programmes.** Les outils de collecte de données utilisés actuellement par l'IPPF ne rendent pas compte de manière fidèle des objectifs et de la situation en matière d'égalité des genres et les statistiques des services ne sont pas suffisamment désagrégées selon le genre.
- 4. La nécessité de renforcer les compétences des employés sur la problématique de l'égalité entre les genres.** Les employés à différents niveaux de la Fédération ont besoin de se doter d'une compréhension commune de l'égalité des genres pour mener à bien différentes stratégies et solutions de programmation et de plaidoyer.
- 5. La nécessité d'une réponse bien coordonnée, ciblée, et dotée des moyens nécessaires.** Il est nécessaire d'adopter une stratégie claire et ciblée pour transposer à l'ensemble de la Fédération des programmes transformateurs de genre, afin de veiller à ce que les inégalités entre les genres ne viennent pas compromettre la réalisation des objectifs ambitieux de SDRS énoncés dans le cadre stratégique de l'IPPF (2016–2022). Pour que cette initiative soit un succès, des moyens financiers et humains devront lui être consacrés.

La présente stratégie pour l'égalité des genres prévoit une approche claire pour s'attaquer aux enjeux de l'égalité des genres dans l'ensemble des quatre résultats et volets prioritaires du cadre stratégique de l'IPPF (2016–2022). Sa mise en œuvre ira de pair avec celle de ces quatre résultats et des deux autres domaines transversaux : une approche axée sur les jeunes et la nécessité d'atteindre les populations mal desservies, vulnérables et marginalisées.

# SECTION 3 : LA STRATÉGIE

## VISION

La stratégie pour l'égalité des genres de l'IPPF poursuit la vision suivante :

« *Un monde d'égalité des genres et d'équité entre les genres, où chacun, et surtout les femmes et les filles, est habilité à exercer ses droits de faire des choix libres et éclairés sur sa sexualité et son bien-être.* »

## BASE CONCEPTUELLE

L'orientation de la stratégie repose sur trois grands cadres conceptuels :

- 1. Le continuum de l'égalité des genres** tient compte des obstacles structurels multidimensionnels qui empêchent les femmes et d'autres groupes marginalisés d'exercer leurs droits sociaux, politiques et économiques. Ce continuum reconnaît les caractéristiques spécifiques et contextuelles de chacun et répond aux différentes répercussions que les inégalités entre les genres peuvent avoir sur d'autres caractéristiques qui peuvent être la cause de discrimination ou de vulnérabilité, telles que l'âge, la race, la richesse, la capacité, le statut et l'orientation sexuelle. Ce continuum est utilisé pour déterminer si les programmes sont sensibles au genre et cherchent activement à transformer la dynamique et les structures du pouvoir qui servent à renforcer les inégalités fondées sur le genre.
- 2. Le modèle écologique** prend en compte les interactions complexes au niveau individuel, relationnel, communautaire ou sociétal. Ce modèle nous permet de comprendre l'éventail des facteurs qui se répercutent sur l'égalité des genres.
- 3. L'approche fondée sur le cycle de vie** envisage les individus, dans toute leur diversité, tout au long de leur existence, en prenant en considération les différentes difficultés qu'ils peuvent rencontrer à différentes étapes de la vie et l'importance du contexte socioculturel dans lequel ces individus évoluent.

De plus amples renseignements sur chacun de ces cadres conceptuels figurent à l'Annexe 2.

## RÉSULTATS

**Résultat n° 1 : Les États prônent, respectent et protègent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à faire valoir leurs droits sexuels et reproductifs (DSR)**

L'égalité des genres ne deviendra une réalité que sous réserve d'un engagement politique en faveur de l'égalité des genres et de la protection des droits humains de tous les citoyens, surtout ceux des femmes et des filles dans toute leur diversité. De simples déclarations des pouvoirs publics quant à la nécessité de transformer les normes et pratiques sociales néfastes ne suffiront pas. En revanche une étape nécessaire qui va dans ce sens passe par l'adoption de lois luttant contre les inégalités entre les genres, les pratiques néfastes liées au genre et les VBGS, et des mesures en garantissant l'application. Parmi les éléments clés nécessaires pour parvenir à ce résultat, citons les suivants :

**Existence d'une législation non discriminatoire concernant l'égalité des genres et la SDSR.** La législation devra être exhaustive et inclure les individus dans toute leur diversité, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles. En fonction des éventuelles différences de centre d'intérêt d'un pays à l'autre, la législation devra tenir compte des enjeux critiques relatifs à l'égalité des genres comme l'égalité des chances au travail, les lois relatives au consentement de tiers, les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage des enfants, l'éducation sexuelle intégrée (ESI) et les droits des transgenres.

**Affectation de moyens suffisants aux programmes relatifs au genre, en prévoyant des lignes budgétaires sur le plan national.** L'engagement national envers l'égalité des genres est attesté par les allocations budgétaires au niveau national destinées à la mise en œuvre de stratégies pertinentes transformatives en matière de genre et par le respect des lois concernées. Pour cela, dans tous les ministères, les programmes publics de planification et de mise en œuvre adopteront une perspective de genre.

**Publication au moins une fois par an des données nationales sur la santé ventilées par sexe et par âge.** Les chiffres nationaux ventilés par sexe et par âge seront publiés une fois par an et serviront à relever les inégalités entre les genres en matière, notamment, d'accès aux soins de santé, à l'emploi et à l'éducation. Des données infranationales devraient également être publiées, dans la mesure du possible. Ces renseignements sont essentiels pour comprendre le contexte, notamment pour évaluer les progrès réalisés et élaborer des interventions appropriées.

**Présence de mécanismes favorisant la participation significative des organisations de la société civile (OSC) à la défense et à l'avancement de l'égalité des genres et la SDSR.** Des actions de plaidoyer feront une place aux OSC dans les débats publics, les groupes de travail techniques et les prises de décision en matière d'égalité des genres et la SDSR. La société civile devrait voir là des chances de soutenir et d'évaluer de façon critique les projets, les budgets et les stratégies liées à la SDSR pour s'assurer de leur potentiel transformateur de genre et d'inclure une représentation communautaire, surtout des femmes et des jeunes dans toute leur diversité.



**Résultat n° 2 : Tous les individus, et surtout les femmes et les filles, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, sont habilités et dotés du pouvoir d'agir pour réaliser leur SDRS**

L'État et les OSC jouent un rôle déterminant pour veiller à ce que tous les individus, et surtout les femmes et les filles, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, soient autonomisés et dotés du pouvoir d'agir pour réaliser leur SDRS. Cependant, sans la participation significative de ces individus, et sans la reconnaissance de leurs capacités propres, la bataille n'est gagnée qu'à moitié. Parmi les éléments clés nécessaires pour parvenir à ce résultat, citons les suivants :

**Connaissance par tous les individus de leurs droits sexuels et reproductifs, qui tous sont habilités à les revendiquer et à les exercer.** Il faut d'abord que les individus connaissent les droits qui sont les leurs pour pouvoir s'en prévaloir. Ainsi, des informations seront communiquées à tous, et surtout aux femmes et aux filles et à d'autres groupes marginalisés, afin qu'ils puissent réaliser leurs droits sexuels et reproductifs et respecter les droits des autres. Les mécanismes suivants, parmi d'autres, seront utilisés pour communiquer ces informations : une éducation sexuelle intégrée (ESI) destinée aux jeunes qui soit transformatrice de genre ; des activités de mobilisation au sein de la communauté en partenariat avec des organisations communautaires ; et des actions avec les médias.

**Autonomisation des femmes et des filles, dans toute leur diversité.** Pour les femmes et les filles, un milieu juridique favorable et la connaissance de leurs droits sexuels et reproductifs ne suffisent pas à réaliser ces droits. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes et les filles qui ne se conforment pas à des notions traditionnelles de féminité, telles que les lesbiennes, les femmes bisexuelles et transgenres qui sont victimes de niveaux accrus de discrimination. Les femmes et les filles dans toute leur diversité seront habilitées à maîtriser le cours de leur vie et à contrôler leur corps, à l'abri de toute violence et de toute stigmatisation. Différentes façons permettent d'y parvenir : une participation significative, une plus forte représentation à des postes décisionnels dans la sphère politique, économique et privée, l'accès accru à des moyens financiers, et leur contrôle renforcé, notamment par l'autonomisation économique. Des adolescentes et des jeunes femmes seront ciblées, formées et encadrées pour devenir leaders et participer activement au développement de réseaux et de mouvements en tant que défenseurs du changement. Les interventions suite à des crises humanitaires comporteront un volet axé spécifiquement sur l'autonomisation des femmes pour lutter

contre la discrimination et les inégalités préexistantes exacerbées qui sont fondées sur le genre.

**Participation des hommes et des garçons dans toute leur diversité en tant que clients, partenaires et agents du changement.**

Les hommes et les garçons dans toute leur diversité participeront activement à la remise en question et à la transformation des normes fondées sur le genre aux effets néfastes. En plus d'avoir un effet discriminatoire à l'égard des femmes et des filles, des interprétations néfastes de la « masculinité » sont associées à une répugnance à avoir recours aux soins et à une prise de risques accrue chez les hommes et les garçons. Ce genre d'attitude fait courir à certains groupes des risques accrus de discrimination et de violence sexuelle, tels que les hommes gay et bisexuels et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les hommes transgenres, les hommes détenus et les hommes migrants. Les hommes et les garçons participeront activement en tant qu'agents du changement positif, en transformant des relations de pouvoir inégalitaires. Ils privilégieront les actions dans des domaines tels que la promotion d'une paternité équitable du point de vue du genre, la lutte contre des lois et politiques discriminatoires et la transformation d'attitudes et de comportements qui sont la cause et la conséquence de violence sexuelle et de violence conjugale. La transformation de normes néfastes fondées sur le genre et la participation significative des hommes en tant que clients, partenaires et agents de changement relèvent ainsi d'une démarche propice à l'égalité des genres, au renforcement d'un comportement de recours aux soins de santé sexuelle et reproductive chez les hommes, à une responsabilité partagée en matière de santé sexuelle et reproductive (y compris l'utilisation des préservatifs), et au recul des violences basées sur le genre et le sexe.

**Élimination des pratiques néfastes fondées sur le genre.** Aussi longtemps que les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés seront victimes de pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur, la stérilisation forcée, les interventions chirurgicales correctives pour les enfants intersexués et la médicalisation des transgenres, ils ne seront jamais en mesure de profiter pleinement de leur SDRS. Dès lors que ces pratiques néfastes seront éliminées, les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés pourront être maîtres de leur corps et libres de prendre des décisions concernant leur SDRS et leur vie. Cet élément est lié à la revendication d'une législation visant l'éradication des pratiques néfastes, et des contrôles pour veiller à l'application de cette législation en donnant accès à une assistance et des recours juridiques pour les personnes dont les droits sont bafoués, prévue au Résultat 1.



### Résultat n° 3 : Une prestation de services intégrés de qualité fondée sur les genres et sur les droits, sans discrimination

L'accès à un ensemble intégré de services de SSR sensibles à la dimension du genre et dépourvus de toute stigmatisation, et leur adoption, jouent un rôle décisif pour faciliter la jouissance sur un plan égalitaire du droit à la santé et pour répondre aux besoins spécifiques et variés des femmes, des filles et d'autres groupes marginalisés tout au long de leur vie. Grâce à cet ensemble intégré, un client peut recevoir lors d'une seule et même consultation la panoplie complète des services de SSR dont il a besoin : contraception, avortement sécurisé, accompagnement psychologique et dépistage du VIH, dépistage et soutien de VBGS, etc. Parmi les éléments clés nécessaires pour parvenir à ce résultat, citons les suivants :

**Prestation de services de SSR axés sur le client, sensibles à la dimension du genre et dépourvus de toute stigmatisation par les prestataires de soins de santé et le personnel auxiliaire.** Tous les employés seront formés et capables de fournir des services intégrés de qualité sensibles à la dimension du genre et fondés sur les droits sans la moindre discrimination. Pour y veiller, des systèmes et des politiques organisationnelles seront mis en place pour veiller à ce qu'ils disposent des compétences et des connaissances nécessaires. Il s'agira notamment de s'assurer que toutes les nouvelles recrues reçoivent une formation de sensibilisation à la problématique des genres, que tous les employés reçoivent régulièrement une formation de remise à niveau et qu'ils sont tenus au courant des politiques relatives à l'égalité des genres ainsi que des ressources les plus récentes.

**Présence de toute une variété de modèles de prestation de services de qualité qui répondent aux besoins de clients divers.** Un éventail de modèles de prestation de service sera mis en place pour répondre aux besoins variés de SSR des clients de l'IPPF, tels que la prestation de services à assise communautaire ou l'allongement des heures d'ouverture pour certains groupes. Les services de santé seront dépourvus de toute stigmatisation et sensibles aux jeunes pour garantir que tous les clients dans toute leur diversité se sentent à l'aise et en mesure d'avoir accès aux services. Des moyens suffisants (en personnel, financiers, en fournitures et en matériel) seront mis à disposition pour assurer la prestation d'un large éventail de services intégrés et de qualité de SSR. Les associations membres de l'IPPF ne sont pas toutes forcément en mesure d'offrir la pleine panoplie de services de SSR pour la population qu'elles desservent. Pour y remédier, des systèmes d'aiguillage seront mis en place pour assurer la continuité des soins, tant dans les situations de crise que de non-crise.

**Collecte systématique des données sur les clients ventilées par sexe et par âge.** Pour favoriser une prestation de services efficace, des données ventilées par sexe et par âge seront systématiquement disponibles grâce à des systèmes de collecte de données axés sur le client plutôt que d'être axés sur le service. La prestation de services sera éclairée par des données axées sur les clients ventilées par sexe et par âge.

**Prévention des violences basées sur le genre et le sexe et appui aux survivant(e)s.** Des mesures seront prises pour empêcher la survenance de VBGS, notamment par la transposition des activités à l'échelle communautaire. Il s'agira notamment de travailler avec les hommes et les garçons, les femmes victimes de violence et les réseaux de soutien des femmes. Dans le cadre de l'ensemble intégré de services essentiels de l'IPPF, chaque clinique d'associations membres de l'IPPF dispensera des services intégrés de qualité axés sur les violences basées sur le genre et le sexe. Les systèmes d'aiguillage seront améliorés pour assurer un service complet pour les survivants de VBGS. Tous les programmes humanitaires comporteront un volet sur

les interventions en cas de violences basées sur le genre, comme composante fondamentale de l'ensemble intégré de services essentiels, en mettant l'accent sur la réduction des risques, la promotion de la résilience et l'aide au relèvement.<sup>20</sup>

### Résultat n° 4 : Une Fédération transformative en matière de genre, unie, responsable et rendant des comptes

L'engagement de l'IPPF en tant qu'organisation fondée sur les droits, transformative en matière de genre, ne pourra être tenu qu'à condition d'être adopté et mis en œuvre à tous les niveaux de la Fédération. Pour ce faire, les politiques et les programmes de l'IPPF doivent adopter une démarche transformative en matière de genre. Ces efforts seront soutenus par les défenseurs de l'égalité des genres : des employés individuels issus de l'ensemble de la Fédération particulièrement sensibilisés aux questions de genre et chargés de défendre l'égalité des genres et de dispenser une formation au genre de manière continue. La direction, les employés et les bénévoles seront tenus responsables de leur engagement envers l'égalité des genres et la SDR. Il s'agira de présenter un front uni, avec l'appui des défenseurs de l'égalité des genres, pour créer et maintenir une organisation transformative en matière de genre. Il faudra aussi travailler avec d'autres structures et communautés, telles que le réseau de diversité sexuelle de l'IPPF, le cluster humanitaire, les mouvements de jeunesse de l'IPPF et IPPF+, aux côtés des organisations partenaires. Parmi les éléments clés nécessaires pour parvenir à ce résultat, citons les suivants :

**Existence de politiques, de systèmes et d'une culture institutionnelle propices à la transformation en matière de genre.** Les activités internes quotidiennes de l'IPPF adopteront une approche transformative en matière de genre grâce à des systèmes formels qui veillent à ce que le genre soit inscrit dans l'ensemble des politiques institutionnelles. Les employés auront reçu une formation pour procéder à un bilan annuel de la situation du genre, destiné à s'assurer de la mise en œuvre des politiques de manière propice à la transformation en matière de genre, et à un audit de genre une fois tous les trois ans. Cela nécessitera la mise en place d'une Unité Genre, destinée à orienter le déroulement et les ressources des programmes, des systèmes et des politiques qui soutiennent les changements propices à la transformation en matière de genre. Sont ainsi concernées, entre autres, des politiques de ressources humaines sur le congé parental, l'assouplissement des modalités de travail, le harcèlement sexuel, l'intimidation et la progression de carrière.

**Élaboration et promotion constantes de programmes transformateurs en matière de genre par des employés et des bénévoles hautement qualifiés dans l'ensemble de la Fédération.** Les employés et les bénévoles de l'IPPF sont au cœur de l'organisation. Ils seront bien informés et sensibilisés aux questions de genre pour leur permettre d'adopter une approche transformative en matière de genre dans l'ensemble de leurs travaux, qu'il s'agisse de mobilisation des ressources, de gestion de programme ou de communication interne et externe. Ils recevront le soutien des défenseurs de l'égalité des genres.

**Contrôle systématique par des systèmes de mesure des travaux transformateurs en matière de genre, et partage par les employés des enseignements.** Des systèmes de mesure systématique (notamment un outil d'évaluation du genre dans les Programmes et budgets annuels (PBA), dans l'élaboration de propositions et des indicateurs mesurables) seront mis en place pour surveiller la mise en œuvre de cette stratégie, de même que des mécanismes de partage des initiatives passées et actuelles portant sur le genre. Ceux-ci seront élaborés conjointement avec le département de l'apprentissage

organisationnel et de l'évaluation (OLE). Ils s'accompagneront d'évaluations et d'études d'impact externes concernant des programmes transformateurs en matière de genre de plus grande envergure, dont les enseignements permettront une mise à l'échelle des actions porteuses et l'arrêt de celles qui ne le sont pas.

**Prise en compte de l'égalité des genres dans les budgets de la Fédération à tous les niveaux.** La création d'une ligne budgétaire à tous les niveaux de la Fédération consacrée spécifiquement au financement de travaux axés sur l'égalité des genres. Seront concernés les Programmes et Budgets annuels (PBA) des associations membres de l'IPPF, ainsi que l'affectation budgétaire à l'égalité des genres au sein de chaque bureau du Secrétariat. Les associations membres recevront une liste des activités possibles pour chaque chantier programmatique à l'appui de la préparation de leurs PBA. La pleine mise en œuvre de la stratégie nécessitera de mobiliser des ressources financières supplémentaires. Le service de Mobilisation des ressources et de Développement de nouvelles activités s'en chargera, en prévoyant dans chaque proposition un pourcentage pour des activités propices à l'égalité des genres, et en levant des fonds nouveaux auprès de bailleurs de fonds existants et nouveaux.



## PRINCIPES DIRECTEURS

Les orientations suivantes guideront la mise en œuvre de la stratégie :

**Notre mission est à vocation transformatrice.** L'IPPF reconnaît que le changement durable passe impérativement par la transformation des normes fondées sur le genre et des structures patriarcales qui influent sur la capacité des individus à participer au sein de la société sur une base libre et égalitaire (voir l'Annexe 2 pour plus de détails).

**Notre démarche est empirique.** Les programmes et actions de l'IPPF reposent sur des années d'expérience sur le terrain et sur les enseignements. Ils sont éclairés par des travaux de recherche, des politiques publiques et des approches fondées sur les bonnes pratiques concernant l'égalité des genres.

**Nous croyons en des solutions locales.** Les actions propices à la transformation de la vie des femmes, des filles, des transgenres et des intersexués qui portent des fruits dans un pays ou un contexte communautaire donné n'auront pas forcément le même impact dans d'autres. Il est indispensable d'adapter à chaque contexte les stratégies d'avancement de l'égalité des genres et des droits des femmes visant à l'éradication de pratiques et de croyances néfastes. L'IPPF s'appuie sur des employés expérimentés aux quatre coins du monde et a recours aux données les plus récentes pour faciliter ce processus.

**Nous travaillons en partenariat avec d'autres.** L'IPPF sait combien les partenariats et les collaborations sont essentiels pour montrer la voie et transformer des normes, des politiques et des pratiques fondées sur le genre aux effets néfastes. L'IPPF sait aussi combien il est important que l'initiative vienne de la communauté : des enfants, des jeunes et des adultes dans toute leur diversité, pour façonner les interventions visant à améliorer l'égalité des genres. Nous devons commencer par écouter les bénéficiaires et fonder sur leur vécu nos actions transformatives en matière de genre.

**Notre action est fondée sur les droits et dépourvue de toute stigmatisation.** L'IPPF est convaincue que l'égalité des genres est un droit humain fondamental. Sans elle, les femmes, les filles et les autres populations marginalisées n'ont pas les moyens de participer librement à la société, et d'avoir la pleine maîtrise du cours de leur vie et de leur corps. Les actions de l'IPPF sur l'égalité des genres doivent appuyer les droits humains et l'équité entre les genres, défendre et respecter la confidentialité, être dépourvues de toute stigmatisation, respecter la culture et prôner des valeurs de choix, de dignité, de diversité et d'égalité. Chacun est pareillement respecté, indépendamment de son âge, de sa race, de sa richesse, de sa capacité, de son statut, de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de l'expression de son genre et de ses caractéristiques sexuelles.<sup>21</sup>



# STRATÉGIE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES



UN MONDE D'ÉGALITÉ DES GENRES ET D'ÉQUITÉ ENTRE LES GENRES, OÙ CHACUN, ET SURTOUT LES FEMMES ET LES FILLES, EST HABILITÉ À EXERCER SES DROITS DE FAIRE DES CHOIX LIBRES ET ÉCLAIRÉS SUR SA SEXUALITÉ ET SON BIEN-ÊTRE

RÉSULTAT 1	RÉSULTAT 2	RÉSULTAT 3	RÉSULTAT 4
Les États prônent, respectent et protègent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à faire valoir leurs droits sexuels et reproductifs	Tous les individus, et surtout les femmes et les filles, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, sont habilités et dotés du pouvoir d'agir pour réaliser leur SDR	Une prestation de services intégrés de qualité fondée sur les genres et sur les droits, sans discrimination	Une Fédération transformative en matière de genre, hautement performante, unie, responsable et rendant des comptes
Existence de législation non discriminatoire concernant l'égalité des genres et la SDR	Connaissance par tous les individus de leurs droits sexuels et reproductifs, qui tous sont habilités à les revendiquer et à les exercer	Prestation de services de SSR sensibles à la dimension du genre et dépourvus de toute stigmatisation par les prestataires de soins de santé et le personnel auxiliaire	Existence de politiques, de systèmes et d'une culture institutionnelle propices à la transformation en matière de genre
Affectation de moyens suffisants aux programmes relatifs au genre, en prévoyant des lignes budgétaires sur le plan national	Autonomisation des femmes et des filles, dans toute leur diversité	Présence de toute une variété de modèles de prestation de services de qualité qui répondent aux besoins de clients divers	Élaboration et promotion constantes de programmes transformateurs en matière de genre par des employés et des bénévoles hautement qualifiés dans l'ensemble de la Fédération
Publication (au moins) une fois par an des données nationales sur la santé ventilées par sexe et par âge	Participation des hommes et des garçons dans toute leur diversité en tant que clients, partenaires et agents du changement	Prévention des violences basées sur le genre et le sexe et appui aux survivants	Contrôle systématique par des systèmes de mesure des travaux transformateurs en matière de genre et partage par les employés des enseignements tirés
Présence de mécanismes favorisant la participation significative des OSC à la défense et à l'avancement de l'égalité des genres et la SDR	Élimination des pratiques fondées sur le genre aux effets néfastes	Collecte systématique des données sur le client ventilées par sexe et par âge	Prise en compte de l'égalité des genres dans les budgets de la Fédération à tous les niveaux

PLAN DE MISE EN ŒUVRE	CHANTIERS PROGRAMMATIQUES	Défendre l'éradication de pratiques néfastes et de la discrimination fondée sur le genre	Autonomiser les femmes et les filles	Obtenir la participation des hommes et des garçons	Améliorer la prestation de services de SDR sensibles à la dimension du genre	Intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de l'IPPF
	MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	Instaurer une Unité Genre dotée de ressources	Désigner des défenseurs de l'égalité des genres	Renforcer les compétences relatives à la problématique du genre	Incorporer le genre dans les PBA	Mesurer les choses qui comptent

PRINCIPES DIRECTEURS				
NOTRE MISSION EST À VOCATION TRANSFORMATRICE	NOTRE DÉMARCHE EST EMPIRIQUE	NOUS CROYONS EN DES SOLUTIONS LOCALES	NOUS TRAVAILLONS EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES	NOTRE ACTION EST FONDÉE SUR LES DROITS ET DÉPOURVUE DE TOUTE STIGMATISATION

# SECTION 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le plan de mise en œuvre suivant a été élaboré afin d'orienter la concrétisation de la stratégie de l'IPPF pour l'égalité des genres. Ce plan de mise en œuvre se compose de cinq (5) chantiers programmatiques et de cinq (5) stratégies de mise en œuvre qui appuieront la réalisation du cadre stratégique de l'IPPF 2016–2022, sous réserve d'y consacrer les moyens nécessaires en termes d'expertise, d'efforts et de financement.

Pour que cette stratégie transversale pour l'égalité des genres aboutisse, elle requiert le soutien de tous les cadres, employés

et bénévoles de la Fédération entière, ainsi que des moyens suffisants en termes d'investissements financiers, d'effort et d'expertise. Le directeur de la division des programmes du Bureau Central, en consultation avec l'équipe de leadership des directeurs de l'IPPF, sera responsable de la réussite de sa mise en œuvre. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de veiller à lever et à affecter les ressources financières nécessaires et c'est lui qui jouera un rôle essentiel pour superviser la promotion de la stratégie pour l'égalité des genres, son déploiement et l'adhésion à celle-ci.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE	CHANTIERS PROGRAMMATIQUES	Défendre l'éradication de pratiques néfastes et de la discrimination fondée sur le genre	Autonomiser les femmes et les filles	Obtenir la participation des hommes et des garçons	Améliorer la prestation de services de SDRS sensibles à la dimension du genre	Intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de l'IPPF
	MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	Instaurer une Unité Genre dotée de ressources	Désigner des défenseurs de l'égalité des genres	Renforcer les compétences relatives à la problématique du genre	Incorporer le genre dans les PBA	Mesurer les choses qui comptent

## CHANTIERS PROGRAMMATIQUES

### 1. Défendre l'éradication de pratiques néfastes et de la discrimination fondée sur le genre

Ce chantier étaye la réalisation des Résultats 1 et 2 à la fois. Les activités seront dirigées par les équipes de plaidoyer au sein des bureaux du Secrétariat avec le soutien technique fourni par les conseillers de l'égalité des genres.

Dans le cadre du travail de plaidoyer de l'IPPF sur la SDRS, des actions mondiales de plaidoyer auront lieu afin de veiller à ce que les cadres internationaux soutiennent spécifiquement l'égalité des genres, s'opposent à la discrimination fondée sur le genre et luttent contre les pratiques néfastes fondées sur le genre, telles que les mutilations génitales féminines et le mariage précoce et forcé. L'IPPF militera s'il y a lieu pour l'affectation de suffisamment de ressources à des programmes nationaux portant sur le genre, pour la publication de chiffres nationaux liés à la SDRS ventilés par sexe et par âge, et pour la dispense d'une éducation sexuelle intégrée sensible à la dimension du genre pour les jeunes.

Les associations membres recevront du soutien du Secrétariat de l'IPPF pour se doter des moyens nécessaires afin de plaider en faveur du changement de lois et de politiques au niveau national. L'IPPF établira des coalitions et des partenariats stratégiques d'envergure internationale, régionale et nationale avec d'autres organisations qui œuvrent dans ce sens dans le but de soutenir la réalisation de l'égalité des genres. Elle créera des mécanismes pour solliciter la participation significative d'organisations de la société civile (OSC) à la promotion et à l'avancement de l'égalité des genres et de la SDRS. L'IPPF apportera son soutien aux associations membres pour produire et documenter des éléments empiriques sur les meilleures méthodes pour obtenir la contribution des hommes et des garçons à l'éradication de pratiques néfastes liées au genre, telles que les mutilations génitales féminines et le mariage précoce et forcé.

### 2. Autonomiser les femmes et les filles

Ce chantier étaye la réalisation des Résultats 1, 2 et 3 à la fois. Les activités seront dirigées par les conseillers de l'égalité des genres avec le soutien des équipes de communications du Secrétariat.

Depuis plus de 60 ans, l'IPPF œuvre à l'autonomisation des femmes et des filles, à la transformation de normes néfastes basées sur les différences entre les genres et à l'instauration de l'égalité des genres pour améliorer la situation de la SDRS. L'IPPF reconnaît que les inégalités entre les genres exercent un effet préjudiciable disproportionné sur les femmes et les filles du monde entier, et qu'elles s'entrecroisent avec d'autres éléments structurels et identités sociales, tels que l'âge, la race, la richesse, la capacité, le statut et l'orientation sexuelle. Par conséquent, la prise de parole, le pouvoir d'agir, la participation significative et l'autonomisation des femmes et des filles sont autant d'attributs essentiels à la réalisation de l'égalité des genres.

Ce chantier des programmes met l'accent sur les activités qui veillent à la participation significative et à l'autonomisation des femmes et des filles dans la sphère sociale, économique, politique et sanitaire. Des programmes qui identifient des adolescentes et des jeunes femmes, les forment et les soutiennent, les motiveront et les habiliteront en tant que défenseurs du changement, aux côtés de coalitions et de réseaux de jeunes. Les femmes occupant des postes de leadership seront sollicitées pour servir de modèles et de mentors à des femmes plus jeunes. Les associations membres habiliteront les femmes et les filles dans les milieux humanitaires par l'établissement de mécanismes de filet de sécurité, par des actions de plaidoyer, par le recours à des données ventilées en fonction du sexe, de l'âge et de la capacité/du handicap, et par leur corrélation à des mécanismes de gestion des catastrophes.

L'IPPF renforcera les partenariats avec les réseaux prônant les droits de la femme, afin de promouvoir la prise de décisions par les femmes et l'autonomisation des femmes. Les associations membres de l'IPPF renforceront leur travail auprès des ministères de la santé et du genre, et des ministères chargés du développement, de la planification et des finances, pour soutenir et transposer à plus grande échelle des initiatives et des stratégies visant à autonomiser les femmes. L'IPPF collaborera également avec le secteur privé à la promotion de la mise en œuvre de pratiques équitables de congé parental, de programmes de retour au travail et de flexibilité du travail.

Des travaux de recherche opérationnelle seront réalisés sur les modèles réussis d'autonomisation économique des femmes et la corrélation et l'impact que celle-ci présente sur la situation de SDR, en vue de renforcer les données empiriques. Les programmes et la prestation de services de proximité dans la communauté seront renforcés, surtout ceux destinés à réduire les violences basées sur le genre et le sexe et à renforcer le pouvoir d'agir des adolescentes et des femmes. Il s'agira notamment de travailler avec les hommes comme partenaires et agents du changement (voir ci-dessous). Les associations membres mettront en œuvre des projets de communication sur des enjeux sociaux et prônant des changements de comportement, à l'aide d'outils de communication à base empirique, pour s'attaquer aux normes néfastes basées sur les différences entre les genres, en partenariat avec les médias de masse et les leaders d'opinion locaux.

### 3. Obtenir la participation des hommes et des garçons

Ce chantier étaye la réalisation des Résultats 1, 2 et 3 à la fois.

Les activités seront dirigées par les conseillers de l'égalité des genres avec le soutien d'autres spécialistes de la Division technique.

L'IPPF s'engage à faire participer les hommes et les garçons dans toute leur diversité, en tant que clients, partenaires et acteurs du changement.<sup>31</sup> De surcroît, l'IPPF reconnaît que les normes fondées sur le genre qui accordent de la valeur à un idéal hétérosexuel exposent les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres à un risque accru de carence de SSR en raison d'un milieu juridique répressif, de stigmatisation, de discrimination et de violences.

Les activités qui relèvent de ce chantier programmatique incluent de demander à des hommes qui occupent une position de pouvoir et d'influence de prêter leur concours pour introduire des réformes juridiques et politiques qui soutiennent l'égalité des genres, luttent contre la discrimination fondée sur le genre et s'attaquent aux pratiques néfastes fondées sur le genre. L'IPPF créera et renforcera des partenariats et des alliances avec des programmes communautaires (par ex. SASA! Stepping Stones, One Man Can) et des réseaux ou groupes régionaux et internationaux (par ex. Men Engage Alliance). Au niveau national, de l'appui sera apporté aux initiatives d'associations membres qui sollicitent la participation d'alliances progressistes d'hommes et de garçons en faveur de l'égalité des genres.

Aux niveaux mondial, régional et national, l'IPPF mettra sur pied des programmes destinés à lutter contre des normes néfastes basées sur les différences entre les genres par le biais de campagnes médiatiques qui prônent des images et des modèles du genre positifs et qui mettent en valeur les avantages de relations équitables vis-à-vis du genre pour les hommes. Ces programmes s'attaqueront spécifiquement aux normes fondées sur le genre qui conduisent à la perpétration de violences basées sur le genre et le sexe, au renforcement de la prise de risques et aux carences de comportement de recours aux soins chez les hommes pour la SDR et des services de VIH.

Ces carences sont associées à des carences de santé sexuelle pour les hommes et leurs partenaires sexuels et par un taux accru de morbidité liée au VIH. Les associations membres seront encouragées à transposer à plus grande échelle les services de SSR, y compris les services liés au VIH, qui sont destinés aux hommes, en s'appuyant sur les pratiques prometteuses qui ont été relevées dans l'ensemble de la Fédération.

Pour transformer les normes néfastes basées sur les différences entre les genres, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée qui œuvre avec les femmes et les hommes tant séparément que de concert. Par conséquent, les plans de mise en œuvre pour ce chantier programmatique doivent être associés de près et agir conjointement avec les plans de mise en œuvre pour le chantier consacré à l'autonomisation des femmes et des filles.

### 4. Améliorer la prestation de services de SDR sensibles à la dimension du genre

Ce chantier étaye la réalisation des Résultats 2 et 3 à la fois.

Les activités seront dirigées par le responsable de la prestation globale de services, en étroite collaboration avec les conseillers de l'égalité des genres.

L'accès à un ensemble intégré de services de SDR de haute qualité sensibles à la dimension du genre, dépourvus de toute stigmatisation, et leur adoption, jouent un rôle décisif pour faciliter la jouissance sur un plan égalitaire du droit à la santé et pour répondre aux besoins spécifiques et variés des femmes, des filles et d'autres groupes vulnérables tout au long de leur vie. Grâce à cet ensemble intégré sensible à la dimension du genre, un client peut recevoir lors d'une seule et même consultation la panoplie complète des services de SDR dont il a besoin, qu'il s'agisse de contraception, de services complets d'avortement, d'accompagnement psychologique et de dépistage du VIH, de dépistage et d'aiguillage de violences basées sur le genre et le sexe, etc.

L'amélioration de la prestation de services sensibles à la dimension du genre nécessite de former et de sensibiliser les prestataires de soins de santé et le personnel auxiliaire à la prestation de tels services sans la moindre discrimination. Les associations membres instaureront des systèmes et des politiques organisationnels pour faire en sorte que l'ensemble des nouvelles recrues reçoivent une formation de sensibilisation à la problématique des genres, que tous les employés soient tenus au courant des politiques relatives à l'égalité des genres ainsi que des ressources les plus récentes qui en soutiennent la mise en œuvre, notamment au moyen de listes de contrôle, de lignes directrices et de processus à observer. Un éventail de modèles de prestation de service sera mis en place pour répondre aux besoins variés de santé sexuelle et reproductive des clients de l'IPPF, tels que la prestation de services à assise communautaire ou l'allongement des heures d'ouverture pour certains groupes. Les services de santé seront adaptés aux jeunes et dépourvus de toute stigmatisation pour garantir que tous les clients dans toute leur diversité se sentent à l'aise et en mesure d'avoir accès aux services. Des moyens suffisants (en personnel, financiers, en fournitures et en matériel) seront mis à disposition pour assurer la prestation d'un large éventail de services intégrés et de qualité de santé sexuelle et reproductive. Les associations membres de l'IPPF ne sont pas toutes forcément en mesure d'offrir la pleine panoplie de services de SSR pour la population qu'elles desservent. Pour y remédier, des systèmes d'aiguillage seront mis en place pour assurer la continuité des soins, tant dans les situations de crise que de non-crise.

L'IPPF accordera une attention particulière au renforcement de services de VBGS de qualité dans le cadre de l'ensemble intégré de services essentiels. Les prestataires recevront une formation supplémentaire et des systèmes seront mis en place pour veiller à ce que les services VBGS s'accompagnent du dépistage du VIH et de contraception d'urgence s'il y a lieu. Les associations membres dispenseront ces services dans le respect des lignes directrices éthiques. Elles adhéreront aux systèmes qui garantissent aux clients leurs droits à des démarches confidentielles, efficaces et fondées sur les droits pour remédier aux VBGS. Les systèmes d'aiguillage seront renforcés afin d'assurer la continuité des soins aux survivants de VBGS, dont un soutien psycho-social continu. Les associations membres établiront des partenariats avec d'autres organisations œuvrant dans le domaine des VBGS pour faire en sorte de fournir l'ensemble complet de services de VBGS, y compris l'accès à un soutien juridique. Les activités qui appuient la prévention de la VBGS, surtout au niveau de la communauté, seront elles aussi transposées à l'échelle. L'ensemble des programmes humanitaires comporteront un volet sur les interventions en cas de violences basées sur le genre, comme composante fondamentale de l'ensemble intégré de services essentiels, en mettant l'accent sur les interventions suite à tout acte de violence qui se produit et la réduction des risques, la promotion de la résilience et l'aide au relèvement.

## 5. Intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de l'IPPF

Ce chantier étaye la réalisation des Résultats 1, 2, 3 et 4 à la fois. Les activités seront dirigées par les conseillers de l'égalité des genres, en étroite collaboration avec l'équipe de leadership des directeurs et la division de l'apprentissage organisationnel et de l'évaluation (OLE).

L'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques, des programmes et des structures de l'IPPF relève d'une démarche importante: en effet, bien souvent les disparités entre les genres se dressent en obstacles sociaux, économiques et bureaucratiques supplémentaires que les individus ont à surmonter pour défendre et protéger leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Les employés individuels ont également des besoins et un vécu différents vis-à-vis du genre et font l'objet de discrimination fondée sur le genre sous toute une variété de formes. L'IPPF s'inscrit dans une démarche de transformation pour remédier à ces différences spécifiques au genre et aux inégalités structurelles sous-jacentes qui les font perdurer dans l'ensemble de nos politiques, programmes et services. Il est indispensable de créer des environnements propices à ce que chacun puisse influencer sur les politiques, les programmes et les services et en profiter.

L'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble de l'IPPF nécessitera un engagement interne à tous les niveaux. Il s'agira pour cela de s'appuyer sur les constats de l'audit de genre en vue de mettre en place des politiques et systèmes transformateurs en matière de genre. Ces systèmes comporteront un bilan annuel de la situation du genre, pour s'assurer que les politiques sont transformatives en matière de genre et que les employés et les bénévoles existants reçoivent des formations de mise à niveau sur les questions de genre et y soient sensibilisés. Des défenseurs de l'égalité des genres seront désignés dans l'ensemble de la Fédération pour appuyer la formation à l'égalité des genres. Ces défenseurs seront des porte-parole bien informés et enthousiastes de programmes œuvrant pour l'égalité des genres et transformateurs en matière de genre. Toutes les nouvelles recrues recevront une formation d'initiation au genre, et les employés existants seront tenus d'assister à un cours de remise à niveau une fois tous les deux ans. Les associations membres seront dotées de directives, de manuels et d'outils pour appuyer l'exécution dans la pratique de leurs activités portant sur le genre.

L'IPPF améliorera ses systèmes de mesure pour évaluer de manière systématique les actions transformatives en matière de genre, pour partager les enseignements tirés et pour collecter des données sur les clients ventilées par l'âge et par le sexe. Ces systèmes de mesure prévoient la transposition à plus grande échelle du déploiement de HMIS2, un outil d'évaluation du genre des PBA. Ils s'accompagneront d'évaluations et d'études d'impact externes concernant des programmes transformateurs en matière de genre de plus grande envergure, dont les enseignements permettront de transposer à plus grande échelle les actions porteuses et d'arrêter celles qui ne le sont pas. Un nouvel audit de genre sera effectué en 2019 afin de mesurer l'impact de ce travail.

L'IPPF s'attend à ce que les parties à tous les niveaux de la Fédération établissent des lignes budgétaires spécifiques pour financer un programme d'activités sur l'égalité des genres. Seront concernés les PBA des associations membres de l'IPPF, ainsi que l'affectation budgétaire à l'égalité des genres dans l'ensemble des bureaux du Secrétariat. Les associations membres recevront une liste des activités possibles pour chaque chantier programmatique à l'appui de la préparation de leurs PBA. La pleine mise en œuvre de la stratégie nécessitera de lever de nouvelles ressources financières. Le service de Mobilisation des ressources et de Développement de nouvelles activités s'en chargera, en prévoyant dans chaque proposition un pourcentage pour des activités propices à l'égalité des genres, et en levant des fonds nouveaux auprès de bailleurs de fonds existants et nouveaux.



## ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ASSOCIATIONS MEMBRES

Dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres, chaque association membre portera à exécution des activités relevant de chacun des chantiers programmatiques. Le tableau 1 présente une liste d'activités possibles pour chacun des chantiers programmatiques. On n'attend pas de chaque association

membre qu'elle entreprenne chacune des activités recensées sur la liste : ses interventions doivent être en fonction du contexte et s'inscrire dans les lois du pays. Il convient de ne pas hésiter à demander l'assistance technique du bureau concerné du Secrétariat s'il y a lieu.

TABLEAU 1 : LISTE INDICATIVE D'ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ASSOCIATIONS MEMBRES

Défendre l'éradication de pratiques néfastes et de la discrimination fondée sur le genre	Autonomiser les femmes et les filles	Obtenir la participation des hommes et des garçons	Améliorer la prestation de services de SSR sensibles à la dimension du genre	Intégrer l'égalité des genres
<p>Évaluer les politiques publiques, les lois et les textes réglementaires qui existent sur le plan national portant sur l'égalité des genres et les pratiques néfastes fondées sur le genre, et faire ressortir celles et ceux à modifier ou améliorer, et militer dans ce sens</p> <p>Établir des partenariats nationaux avec des organisations de la société civile œuvrant pour les droits humains, les droits de la femme et autres.</p> <p>Militer pour l'application de la législation existante sur l'égalité des genres</p> <p>Travailler avec les parties prenantes nationales, y compris les pouvoirs publics, en vue d'améliorer l'égalité des genres</p> <p>Militer pour la mise en œuvre de l'ESI pour les jeunes, surtout pour les jeunes filles</p> <p>Demander à des hommes qui occupent une position de pouvoir et d'influence de prêter leur concours pour introduire des réformes juridiques et politiques qui soutiennent l'égalité des genres, luttent contre la discrimination fondée sur le genre et s'attaquent aux pratiques néfastes fondées sur le genre</p> <p>Demander la participation des chefs communautaires et religieux à la transformation des perceptions néfastes concernant le genre et à l'introduction de l'égalité des genres</p>	<p>Dispenser aux femmes une formation au leadership et demander à des femmes qui occupent des positions de leadership de servir de modèles et de mentors à des femmes plus jeunes</p> <p>Obtenir la participation d'adolescentes et de jeunes femmes et les soutenir par la dispense d'informations, d'éducation, de formation et de possibilités de micro-crédit</p> <p>Habiliter les communautés à défendre et revendiquer leurs droits concernant des enjeux liés au genre</p> <p>En situation de crise humanitaire, aider les femmes et les filles par l'établissement de mécanismes de filet de sécurité sensibles à la dimension du genre et les relier aux mécanismes de gestion des catastrophes</p> <p>Renforcer les capacités des filles et des réseaux et mouvements de jeunesse comme des agents du changement pour l'égalité des genres</p> <p>Rechercher s'il existe des écarts salariaux entre les genres au sein des institutions nationales et le cas échéant, militer pour l'égalité des salaires entre les genres</p> <p>Renforcer les partenariats avec les mouvements œuvrant pour les droits de la femme et les alliances progressistes d'hommes et de garçons en faveur de l'égalité des genres</p> <p>S'associer avec le ministère de la santé et du genre, et ceux du développement, de la planification et des finances, pour soutenir et transposer à plus grande échelle l'autonomisation des femmes</p>	<p>Élaborer et déployer un ensemble complet intégré de services de SSR pour les hommes et les garçons dans toute leur diversité, mis à leur disposition dans des espaces appropriés tels que les établissements de santé, sur le lieu de travail et dans la communauté</p> <p>Promouvoir des stratégies de création de demande et des mécanismes novateurs de prestation de services afin d'améliorer le comportement de recours aux soins chez les hommes. Il peut s'agir par exemple d'activités de proximité, de distribution de matériels IEC axés sur les hommes et de stratégies de création de la demande qui utilisent les médias sociaux et des dispositifs d'e-santé</p> <p>Renforcer les groupes de soutien communautaire pour les hommes. Il peut s'agir de groupes de soutien aux pères, de systèmes de mentoring et de groupes de soutien d'observance thérapeutique</p> <p>Transposer à plus grande échelle des programmes de proximité transformateurs en matière de genre, afin de transformer les normes néfastes basées sur les différences entre les genres qui se traduisent par une plus grande prise de risques et/ou des actes de violence</p> <p>Accroître les services d'accompagnement pour les couples et le dépistage du VIH et encourager la participation des hommes aux services de soins prénatals</p> <p>Solliciter la participation des hommes comme agents du changement afin de faire reculer les violences basées sur le genre et le sexe</p> <p>Identifier des modèles locaux et nationaux susceptibles d'agir en défenseurs d'une masculinité positive</p>	<p>Former des prestataires de soins de santé et du personnel auxiliaire à la prestation de services intégrés de SSR axés sur le client, sensibles à la dimension du genre et dépourvus de toute stigmatisation</p> <p>Instaurer des systèmes et des politiques pour faire en sorte que toutes les nouvelles recrues reçoivent une formation de sensibilisation au genre, et que l'ensemble des employés reçoivent régulièrement des cours de mise à niveau.</p> <p>Promouvoir les toutes dernières lignes directrices et le recours aux outils de l'IPPF relatifs au genre</p> <p>Veiller à la prestation de services essentiels de VBGS à tous les points de prestation de services, et améliorer les systèmes d'aiguillage et les partenariats de sorte à assurer une continuité des soins de qualité et des services complets pour les survivants de VBGS, y compris un accompagnement psychosocial, du soutien juridique et d'autres formes d'assistances de manière continue</p> <p>Transposer à plus grande échelle les activités de prévention des VBGS, surtout au niveau communautaire</p>	<p>Désigner un ou plusieurs défenseurs de l'égalité des genres</p> <p>Renforcer les compétences relatives à la problématique du genre de l'ensemble des employés existants et nouveaux (à l'aide des outils fournis par l'IPPF)</p> <p>Procéder à un bilan annuel de la situation du genre pour s'assurer que les politiques sont mises en œuvre d'une manière transformative en matière de genre</p> <p>Relever les lacunes à combler des systèmes pour répondre aux exigences de la politique et de la stratégie pour l'égalité des genres de l'IPPF</p> <p>Effectuer un audit de genre une fois tous les trois ans</p> <p>Les dossiers de Programme et Budget annuels des associations membres de l'IPPF comprennent au moins une activité qui relève de chaque chantier programmatique de la stratégie pour l'égalité des genres</p> <p>Collecter et diffuser de nouvelles données empiriques sur l'égalité des genres, y compris des évaluations externes de programmes existants, pour garantir la nature inclusive des programmes et services</p>



Défendre l'éradication de pratiques néfastes et de la discrimination fondée sur le genre	Autonomiser les femmes et les filles	Obtenir la participation des hommes et des garçons	Améliorer la prestation de services de SSR sensibles à la dimension du genre	Intégrer l'égalité des genres
<p>Militer auprès des pouvoirs publics pour qu'ils affectent des moyens suffisants aux programmes relatifs au genre, en prévoyant des lignes budgétaires sur le plan national et local</p> <p>Militer pour que les données sanitaires nationales soient ventilées par sexe et par âge</p> <p>Participer aux mécanismes nationaux d'obligation de rendre des comptes pour la tenue des engagements internationaux sur l'égalité des genres</p>	<p>Au moyen de campagnes médiatiques, promouvoir des images positives concernant le genre et mettre en avant les avantages de relations équitables entre les genres pour les femmes et les hommes dans leur diversité</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de programmes d'éducation sexuelle intégrée pour les jeunes, surtout les adolescentes</p> <p>Collaborer avec le secteur privé à la promotion de la mise en œuvre de pratiques équitables de congé parental, de programmes de retour au travail et de flexibilité du travail</p> <p>Consolider la prise de parole et le pouvoir d'agir des femmes par le renforcement de programmes de proximité et la garantie d'une participation significative</p> <p>Obtenir la participation de leaders d'opinion locaux et de médias grand public pour porter à exécution des projets sociaux et de communication pour le changement de comportements afin de lutter contre des normes néfastes basées sur les différences entre les genres</p> <p>Réaliser des recherches sur des modèles de réussite d'autonomisation sociale, économique et politique des femmes ainsi que le rapport et l'impact que celle-ci peut avoir sur la situation en matière de SDR</p>	<p>Obtenir la participation de chefs religieux, culturels et traditionnels à tous les niveaux comme agents de changement au sein des espaces masculins qu'ils occupent souvent</p> <p>Soutenir les jeunes hommes et les garçons, dans le milieu scolaire et à l'extérieur, à représenter des modèles de masculinité positive à un âge précoce, à la fois par des programmes d'éducation sexuelle intégrée et des programmes à assise communautaire</p> <p>Produire et documenter des éléments empiriques établissant les meilleures méthodes pour obtenir la contribution des hommes et des garçons à l'éradication de pratiques néfastes fondées sur le genre</p> <p>Établir des partenariats avec des organisations de la société civile qui œuvrent en vue d'obtenir la participation des hommes et des garçons à l'appui de l'égalité des genres</p>	<p>Dans les programmes humanitaires, incorporer des interventions de VBGS en mettant l'accent sur la réduction des risques, la promotion de la résilience et l'aide au relèvement</p> <p>Mettre en place une variété de modèles de prestation de services sensibles au genre afin de répondre aux besoins de SSR variés des clients de l'IPPF, tels que la prestation de services à assise communautaire ou l'allongement des heures d'ouverture</p> <p>Recueillir de manière systématique des données sur les clients ventilées par sexe et par âge</p>	<p>Veiller à inscrire l'égalité des genres dans le cadre stratégique et les politiques détaillées de l'IPPF sur les ressources humaines, y compris dans les domaines du recrutement, de la formation, du perfectionnement, de la promotion, de l'évaluation du travail du personnel, et concernant les enjeux liés à la vie professionnelle et privée</p> <p>Examiner l'ensemble des politiques existantes pour s'assurer qu'elles sont propices à la transformation en matière de genre</p> <p>Garantir l'égalité des salaires entre hommes et femmes du même rang au sein de l'organisation</p>



## MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU SECRÉTARIAT

La mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres nécessitera une rupture avec le « statu quo ». Cinq mécanismes de mise en œuvre, dont certains ont été cités ci-dessus, seront portés à exécution pour assurer la mise en œuvre des interventions programmatiques, qui à leur tour appuieront la réalisation des quatre résultats, et au final la réalisation du Cadre stratégique de l'IPPF 2016–2022.

**1. Instaurer une Unité Genre dotée de ressources:** La mise en œuvre réussie de la stratégie pour l'égalité des genres nécessite que des ressources lui soient consacrées, et en particulier un niveau suffisant de ressources humaines et financières. Cette Unité Genre donnera des orientations techniques tout en assurant la coordination générale de la stratégie pour l'égalité des genres dans l'ensemble de la Fédération. Elle servira de point de convergence aux activités transversales de l'IPPF portant sur l'égalité des genres et comptera des bureaux attirés au sein des différentes équipes et différents départements et bureaux du Secrétariat.

**2. Désigner des défenseurs de l'égalité des genres:**

Des défenseurs de l'égalité des genres seront désignés pour appuyer le déploiement de la stratégie pour l'égalité des genres et son intégration au sein de la Fédération. Il s'agira d'employés manifestant déjà un enthousiasme marqué pour l'égalité des genres, qui recevront de la formation et du soutien et seront investis de l'autorité pour défendre les enjeux prônant l'égalité des genres. Pour leur aménager du temps à travailler aux questions sur l'égalité des genres, leur supérieur leur accordera une dispense à consacrer 10 % de leur temps à la défense de l'égalité des genres au sein de leur division, bureau ou organisation, volet qui figurera au titre de leurs objectifs de performance. Ils pourront être chargés de dispenser de la formation et de l'appui à d'autres pour qu'ils fassent de même. Il est prévu de désigner un défenseur par division au Bureau Central et un par division dans chaque Bureau Régional. Dans un premier temps, ils seront formés en fonction des besoins et constitueront un groupe consultatif du genre reconstitué. Des défenseurs de l'égalité des genres seront désignés également dans 18 à 20 associations membres dites « fast-track ». L'IPPF apportera son soutien à ces associations membres pour qu'elles consacrent le temps et les ressources nécessaires à la mise en œuvre accélérée de la stratégie pour l'égalité des genres.

**3. Renforcer les compétences relatives à la problématique du genre:**

L'un des constats de l'audit de genre de 2016 portait sur le nécessaire renforcement des capacités concernant la problématique du genre à tous les niveaux de la Fédération. À cette fin, toutes les nouvelles recrues recevront une formation d'initiation au genre dispensée par l'Unité Genre ou le défenseur de l'égalité des genres. Pour les employés existants, diverses modalités de formation seront préconisées, telles que des ateliers de formation en milieu de travail, suivies d'une évaluation en ligne sur l'égalité des genres. Ce cours sera fréquemment mis à jour et tous les employés du Secrétariat seront tenus d'y assister et de réussir à son évaluation une fois tous les deux ans. L'Unité Genre se chargera de l'élaboration de ces matériels de formation avec le concours d'autres participants, qui seront diffusés à travers la Fédération. Les défenseurs de l'égalité des genres apporteront leur appui à son application et organiseront également des déjeuners-débats et des journées de formation à des sujets concernant l'égalité des genres en vue de tenir le personnel informé des toutes dernières idées et bonnes pratiques de programmation en la matière.

**4. Intégrer le genre dans les processus du Programme et Budget annuels:**

La mise en œuvre réussie de la stratégie pour l'égalité des genres sera tributaire de la mise à disposition d'un budget correspondant. Par conséquent, l'IPPF exigera que tous les niveaux de la Fédération planifient et budgétisent des activités qui étayent directement la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres. Il s'agira notamment de modifier les modèles et les orientations des PBA pour s'assurer que les associations membres entreprennent au moins une activité qui relève de chacun des cinq chantiers programmatiques. Les équipes dans les bureaux du Secrétariat seront tenues d'entreprendre les activités relevant du chantier programmatique qui leur sont les plus pertinentes. Un outil d'évaluation du genre pour le Programme et Budget annuels sera mis au point afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie.

**5. Mesurer les choses qui comptent:** On dit souvent que « ce qui ne se mesure pas ne se fait pas. » Il est donc essentiel de recueillir des données utiles sur les actions de l'IPPF favorables à l'égalité des genres afin de réunir des éléments empiriques solides, de promouvoir l'apprentissage continu et de mettre en valeur les réalisations accomplies. L'équipe du genre et la division de l'apprentissage organisationnel et de l'évaluation (OLE) collaboreront pour améliorer les systèmes de mesure afin d'évaluer de manière systématique les actions transformatives en matière de genre, de partager les enseignements tirés et de tendre vers une collecte plus systématique de données sur les clients ventilées par l'âge et par le sexe. Il s'agira dans un premier temps de finaliser le cadre de suivi et d'évaluation pour ce plan de mise en œuvre et d'établir des objectifs ambitieux tout en restant réalistes. Des méthodes de collecte interne des données s'accompagneront d'évaluations et d'études d'impact externes concernant des programmes transformateurs en matière de genre de plus grande envergure, dont les enseignements permettront de transposer à plus grande échelle les actions porteuses et d'arrêter celles qui ne le sont pas. Un nouvel audit de genre sera effectué en 2019 afin de mesurer les progrès effectués au titre de ce résultat.



# SECTION 5 : REPÈRES DE RÉUSSITE

Comme le soulignent les recommandations de l'audit de genre, l'IPPF reconnaît la nécessité de renforcer les systèmes de collecte des données pour fournir des éléments empiriques et des enseignements solides sur les actions de l'IPPF et ses accomplissements. Le tableau suivant dresse la liste d'indicateurs

possibles, qu'il restera à finaliser en collaboration avec la division de l'apprentissage organisationnel et de l'évaluation (OLE) dans le cadre des premières étapes d'exécution du plan de mise en œuvre. Une fois le plan finalisé, des données de référence et des objectifs y seront ajoutés.

Défendre l'éradication de pratiques néfastes et de la discrimination fondée sur le genre	Autonomiser les femmes et les filles	Obtenir la participation des hommes et des garçons	Améliorer la prestation de services de SDRS sensibles à la dimension du genre	Intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de l'IPPF
<p>Augmentation du nombre d'initiatives stratégiques réussies et/ou de changements législatifs à l'appui de l'égalité des genres auxquels des actions de plaidoyer de l'IPPF ont contribué*</p> <p>Augmentation du nombre de pays à consacrer une ligne budgétaire au niveau national et/ou local pour des activités propices à l'égalité des genres<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de pays à avoir publié des données sanitaires ventilées par sexe et par âge au cours de l'année écoulée<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de partenariats avec des organisations de la société civile à œuvrer pour les droits humains, les droits de la femme et d'autres organisations qui prônent et défendent l'égalité des genres<sup>†</sup></p>	<p>Augmentation du nombre de jeunes à avoir suivi un programme d'ESI de qualité assurée (dispensé ou rendu possible par des bénévoles ou des employés des associations membres)*</p> <p>Augmentation du nombre d'adolescentes et de jeunes femmes à avoir reçu une formation au leadership<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre d'adolescentes et de jeunes femmes à participer de manière constructive à des plateformes de premier ordre sur le plan national, régional et mondial<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre d'adolescentes et de jeunes femmes à diriger des initiatives nationales<sup>†</sup></p> <p>Augmentation de la proportion de femmes à avoir accès à des ressources économiques et autres ressources financières et dont elles ont le contrôle<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de leaders d'opinion locaux à participer à la lutte contre les normes néfastes basées sur les différences entre les genres<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du pourcentage de femmes actuellement mariées de 15 à 49 ans à décider de leurs propres soins de santé, soit par elles-mêmes, soit conjointement avec leur partenaire<sup>†</sup></p> <p>Diminution de la prévalence d'actes de violence conjugale récents<sup>†</sup></p> <p>Diminution de la prévalence de mutilations génitales féminines<sup>†</sup></p> <p>Diminution de la proportion de jeunes femmes (20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 15 ans<sup>†</sup></p>	<p>Augmentation de la proportion des associations membres à mettre à la disposition des hommes et des garçons un ensemble complet et intégré de services de SSR<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de groupes de soutien communautaire destinés aux hommes<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de personnes à participer à des programmes transformateurs en matière de genre à base communautaire pour transformer les normes néfastes basées sur les différences entre les genres<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de services fournis d'accompagnement et de dépistage du VIH pour les couples<sup>†</sup></p> <p>Nombre de jeunes hommes et de garçons à participer à des programmes de représentation positive de la masculinité<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de modèles masculins à remettre en question les violences basées sur le genre et le sexe<sup>†</sup></p> <p>Diminution du nombre de femmes/filles à être victimes d'incidents de violence sexuelle pour 10 000 habitants de la région d'urgence sur une période donnée<sup>†</sup></p>	<p>Augmentation du nombre et de la proportion de prestataires formés à l'identification, au dépistage, à l'aiguillage et à la prise en charge de survivants de VBGS<sup>†</sup></p> <p>Augmentation de la proportion des clients de l'IPPF qui recommanderaient nos services*</p> <p>Les associations membres satisfont toutes aux critères de l'ensemble intégré de services essentiels pour la prestation de services de violences basées sur le genre et le sexe à l'ensemble des points de prestation de services*</p> <p>Augmentation du nombre d'interventions humanitaires à prévoir dans le dispositif minimum d'urgence des services de violences basées sur le genre et le sexe<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre de services de violences basées sur le genre et le sexe dispensés<sup>†</sup></p> <p>Augmentation de la proportion d'associations membres dont les systèmes de tenue des dossiers des clients rendent compte du sexe et de l'âge des clients<sup>†</sup></p> <p>Augmentation de la proportion d'associations membres à remettre au moins une fois par an au Secrétariat de l'IPPF des données basées sur les clients ventilées par sexe et par âge<sup>†</sup></p>	<p>Les bureaux du Secrétariat ont tous passé en revue l'ensemble des politiques existantes transformatives en matière de genre.<sup>†</sup></p> <p>Partage du bilan annuel de la situation du genre effectué dans l'ensemble des bureaux du Secrétariat et de ses constats.<sup>†</sup></p> <p>Désignation de défenseurs de l'égalité des genres au sein de chaque division dans chaque bureau du Secrétariat.<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre d'associations membres dotées d'un défenseur de l'égalité des genres désigné.<sup>†</sup></p> <p>Augmentation de la proportion du personnel dans l'ensemble du Secrétariat à avoir suivi une formation aux programmes transformateurs en matière de genre au cours des deux années écoulées<sup>†</sup></p> <p>Augmentation de la proportion des nouvelles recrues dans l'ensemble du Secrétariat à avoir suivi une formation d'initiation au genre.<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre d'associations membres à avoir appliqué l'outil d'évaluation du genre dans leur Programme et Budget annuels.<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du nombre d'associations membres à consacrer une ligne budgétaire spécifique à des programmes pour l'égalité des genres.<sup>†</sup></p> <p>Augmentation du niveau de financement consacré à des programmes pour l'égalité des genres à l'IPPF.<sup>†</sup></p>

\* Indicateur adapté du plan de mise en œuvre de l'IPPF (2016–2019)

<sup>†</sup> Indicateur suggéré – il reste à examiner les données de référence, les objectifs et les critères de mesure et à les établir avec les collègues de la division OLE de l'IPPF

# SECTION 6 : PAR OÙ COMMENCER

L'exécution de ce plan de mise en œuvre nécessitera une série d'activités tant à l'échelle du Secrétariat qu'à celle des associations membres. Voici une liste à titre indicatif (et non exclusive) des activités initiales à engager d'ici la fin de 2017 :<sup>i</sup>

## MESURES À PRENDRE PAR LE SECRÉTARIAT

1. Diffuser la stratégie dans l'ensemble de la Fédération par des mails et au moyen d'un webinar
2. Désigner un défenseur de l'égalité des genres au sein du département OLE à l'appui de l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation convenu et mesurable pour le plan de mise en œuvre, et établir des objectifs ambitieux tout en restant réalistes
3. Désigner un défenseur de l'égalité des genres au sein du département des finances du Bureau Central pour établir le coût de la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres.
4. Désigner un défenseur de l'égalité des genres au sein du département de la mobilisation des ressources chargé d'utiliser la stratégie pour l'égalité des genres afin de lever de nouvelles ressources auprès de bailleurs de fonds existants et nouveaux. Convenir et ajouter un pourcentage fixe à ajouter à toutes les nouvelles demandes de financement à consacrer aux activités pour l'égalité des genres.
5. Prévoir une ligne budgétaire distincte à tous les niveaux de la Fédération consacrée spécifiquement aux activités qui appuient la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres. Il s'agira notamment de modifier les modèles et les orientations des PBA des associations membres pour s'assurer que celles-ci entreprennent au moins une activité qui relève de chacun des cinq chantiers programmatiques.
6. Instaurer une Unité Genre
7. Élaborer et diffuser des matériels de formation pour la formation d'initiation au genre et la formation continue au genre sur le lieu de travail.
8. Désigner des défenseurs de l'égalité des genres dans l'ensemble de la Fédération, un par division au Bureau Central et un par division dans chaque Bureau Régional. Organiser une réunion des conseillers de l'égalité des genres pour dispenser aux formateurs une formation à la formation continue au genre sur le lieu de travail et élaborer un plan d'action pour 2018.
9. Identifier les 18 à 20 associations membres dites « fast-track » qui consacrent du temps et des ressources visant à la mise en œuvre accélérée de la stratégie pour l'égalité des genres. Désigner un défenseur de l'égalité des genres pour chaque association membre identifiée.
10. Les bureaux du Secrétariat examineront les niveaux et les types d'inégalités entre les genres présents dans leur région et, avec l'appui de l'Unité Genre, ils élaboreront une liste d'activités suggérées spécifiques à la région et un plan de travail annuel pour 2018 qui étayent la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres.

## MESURES À PRENDRE PAR LES ASSOCIATIONS MEMBRES

1. Diffuser la stratégie pour l'égalité des genres auprès de tous les employés et lors d'une réunion du personnel, discuter de la marche à suivre en vue de sa mise en œuvre au sein de l'association membre.
2. Désigner un défenseur de l'égalité des genres et aviser le bureau régional de son identité.
3. Examiner les programmes actuels, à l'aide d'un outil d'évaluation du genre de l'IPPF, afin de déterminer s'ils sont propices à la transformation en matière de genre et de mettre en évidence les lacunes existantes.
4. En collaboration avec le défenseur du Bureau Régional, élaborer un plan d'action qui repose sur les besoins nationaux, les lacunes existantes et les opportunités actuelles au sein des programmes de l'association membre.
5. Prévoir les activités dans les soumissions des Programmes et Budgets annuels pour 2018 et chercher également d'autres sources de financement.

<sup>i</sup> NOTE : Ces listes ne sont pas données dans un ordre particulier. Il est également probable que bon nombre des activités se produiront simultanément.



# ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

Cette annexe présente un glossaire des principaux termes employés dans la stratégie pour l'égalité des genres. La majorité de ces définitions proviennent de la Politique en matière d'égalité entre les genres de l'IPPF de 2014<sup>22</sup> et du Plan de mise en œuvre de l'IPPF (2016–2019).<sup>23</sup>

- **Autonomisation** : Ce concept repose sur l'idée que le fait de donner aux individus des connaissances, des compétences, des pouvoirs et des chances, tout en les rendant responsables et comptables de l'issue de leurs actions, contribuera à ce qu'ils deviennent motivés et compétents pour maîtriser le cours de leur vie.
- **Défenseurs** : Il peut s'agir de ce qu'on appelle des « amis en haut lieu », des « alliés » ou des « gens dans la place ». Les défenseurs sont disposés à ce que leur nom soit associé publiquement à votre cause, ou à vous guider sur la manière d'influer sur la prise de décisions. Les défenseurs sont ceux qui vous soutiennent et sont en mesure d'induire des changements. Les défenseurs ne jouissent pas forcément d'une forte notoriété, mais vous devez vous assurer qu'ils sont disposés à parler de nos causes à des décideurs politiques. Les défenseurs peuvent être à la fois des partenaires, des cibles de plaidoyer, des personnes dotées de ressources ou des contrôleurs d'accès.
- **Droits sexuels** : Ces droits sont une composante des droits humains. Ils constituent un ensemble évolutif de droits liés à la sexualité qui contribuent à la liberté, à l'égalité et à la dignité de tous, et il n'est pas possible de les ignorer.
- **Éducation sexuelle intégrée (ESI)** : Celle-ci vise à doter les jeunes des connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs dont ils ont besoin afin de déterminer et de bien vivre leur sexualité, physiquement et émotionnellement, individuellement et dans leurs relations. Elle envisage la « sexualité » globalement et dans le contexte du développement émotionnel et social. Elle reconnaît qu'à elles seules, les informations ne suffisent pas. Il faut donner aux jeunes la chance d'acquérir des compétences indispensables d'autonomie fonctionnelle et de développer des valeurs et des attitudes positives. L'ESI peut être dispensée tant en milieu scolaire qu'en-dehors.
- **Égalité des genres** : Il s'agit de l'égalité des chances pour les femmes, les hommes, les intersexués et les transgenres, pour qu'ils puissent réaliser pleinement leurs droits et leur potentiel. Il faut y voir une aspiration à transformer les inégalités structurelles, les modèles de comportement et les normes sociales, pour parvenir à des changements sociaux et au développement durable. L'égalité des genres nécessite des stratégies spécifiques destinées à éradiquer les inégalités entre les genres.
- **Équité entre les genres** fait référence à des notions de justice et d'impartialité. Cette démarche a pour finalité l'égalité des genres. L'équité entre les genres reconnaît que les femmes, les hommes, les intersexués et les transgenres présentent des besoins différents ainsi que des désavantages historiques et sociaux qui les empêchent d'opérer sinon sur un pied d'égalité. L'équité aboutit à l'égalité.
- **Genre** : Il s'agit des attributs et des opportunités socialement assignés et associés aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux relations entre femmes et hommes, et filles et garçons, de même qu'aux relations entre femmes et entre hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont des constructions sociales assimilés par la socialisation. Ils s'inscrivent dans un contexte et dans un temps spécifiques et ils évoluent. Le genre détermine ce qui est attendu, autorisé et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte donné.<sup>24</sup>
- **Identité de genre** : Ce concept fait référence au sentiment individuel et profond d'une personne quant à son genre, qui peut correspondre ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Ce terme inclut à la fois le sens personnel du corps, qui peut impliquer, si elle est librement choisie, la modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres, et d'autres expressions du genre, comme la façon de s'habiller, de parler et de se comporter. L'identité de genre des intersexués et des transgenres ne correspond pas toujours au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Les individus transgenres choisissent généralement de s'habiller et de se présenter sous le genre auquel ils s'identifient, plutôt que sous le sexe qui leur a été assigné à la naissance. Ils peuvent choisir ou non de modifier leur corps physiquement par la prise d'hormones ou des moyens chirurgicaux. Les intersexués et les transgenres devraient être traités comme appartenant au genre auquel ils s'identifient, et appelés par le nom et le pronom de leur choix.
- **Intersectionnalité** : Ce concept est souvent utilisé pour décrire de quelle manière des institutions oppressives (âgisme, racisme, sexisme, homophobie, transphobie, capacitisme, xénophobie, classisme, etc.) sont reliés entre eux et ne peuvent être envisagés de manière isolée. Ce concept reconnaît que les individus se découvrent et découvrent le monde depuis des perspectives différentes, de même que différentes identités affectent la façon dont les individus sont perçus dans la société. Par exemple, une femme noire pauvre vivant avec le VIH ou atteinte d'une invalidité a plusieurs identités et ces identités se répercutent sur la manière dont elle est traitée dans la société et dont elle accède aux services sociaux, juridiques et de SDR.
- **Intersexués** : Ce terme fait référence aux personnes dont la constitution biologique, c'est-à-dire les caractéristiques génétiques, hormonales et physiques, ne sont ni exclusivement celles d'un homme, ni exclusivement celles d'une femme, mais sont généralement les deux à la fois, ou ne sont pas définies clairement comme appartenant à l'un ou l'autre. Ces caractéristiques peuvent se manifester au niveau des caractéristiques sexuelles secondaires, comme la masse musculaire, la pilosité, les seins et la stature; au niveau des caractéristiques sexuelles primaires comme les organes reproducteurs et les organes génitaux; et/ou au niveau de la structure chromosomique et des hormones.

- **Mal desservis** : Sont mal desservis ceux qui ne sont normalement pas, ou qui sont mal, atteints par les programmes de santé sexuelle et reproductive faute de volonté politique et/ou de capacité institutionnelle. On entend par là ceux qui sont totalement ou partiellement exclus d'une pleine participation à la société dans laquelle ils vivent pour cause de stigmatisation et de discrimination. Par exemple, dans la plupart des pays, les jeunes présentent un plus grand besoin non satisfait de services de santé sexuelle et reproductive par rapport aux adultes, d'où leur classification parmi les mal desservis.
- Les **marginalisés** sont tous ceux qui sont entièrement ou partiellement exclus d'une pleine participation à la société dans laquelle ils vivent, et dépourvus d'éducation, d'emploi ou d'autres possibilités à cause de leur âge, de leur race, de leur genre, de leur richesse, de leur capacité, de leur statut, de leur orientation sexuelle ou de tout autre facteur.
- **Orientation sexuelle** : Cette idée fait référence à la capacité de chacun en termes d'attraction émotionnelle, physique et sexuelle envers des individus d'un sexe différent (hétérosexuels) ou du même sexe (homosexuels) ou de plus d'un sexe (bisexuels), et le désir d'avoir des rapports intimes et sexuels avec eux.
- Les **politiques et programmes transformateurs en matière de genre** visent à transformer les normes fondées sur le genre et à promouvoir des relations équitables et justes. Les programmes transformateurs en matière de genre ont pour objectif d'établir des normes et des structures sociales équitables, de défendre un comportement individuel équitable fondé sur le genre, de transformer les rôles assignés aux genres, de créer des relations plus équitables entre les genres et de plaider en faveur de changements de politique et législatifs à l'appui de systèmes sociaux équitables.<sup>25</sup>
- **Pouvoir d'agir** : Capacité des individus à agir de façon indépendante et d'être libres de leurs choix personnels.
- **Pratiques néfastes liées au genre** : Ce sont des formes particulières de violence perpétrées contre les femmes, les filles et les personnes qui ne sont pas conformes aux définitions binaires du genre, invoquées au titre de la tradition, de la culture, de la religion ou de la superstition par certains membres de la communauté (par ex. les mutilations génitales féminines).
- **Qualité des soins** : Au sein de l'IPPF, il s'agit de la prestation de services en réponse aux droits des clients ainsi qu'aux besoins des prestataires. Les clients ont le droit à l'information et à des services de santé sexuelle et reproductive. Ils ont droit au choix, à la sécurité, à la vie privée, à la confidentialité, à la dignité et au confort quand ils reçoivent des services, à la continuité des soins et à leur avis. Les prestataires à leur tour ont certains besoins qui doivent être remplis pour leur donner les moyens et les habiliter à dispenser des services de qualité. Il s'agit de besoins en matière de formation, d'informations, d'infrastructures physiques et organisationnelles adéquates, de fournitures, d'orientation, de respect des clients et des cadres, d'encouragement de la part de leurs supérieurs, de retour d'informations concernant leurs performances, ainsi que le droit à la liberté d'exprimer leurs opinions en ce qui concerne la qualité des services qu'ils fournissent.
- **Services intégrés de santé sexuelle et reproductive** : Ce sont les services offerts et fournis aux clients et groupés dans un ensemble global qui veille à la prise en charge des besoins du client. L'ensemble des services de SSR comprend les services suivants : suivi psychologique, contraception, soins liés à l'avortement sécurisé, prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST) et des infections de l'appareil reproducteur (IAR), du VIH, gynécologie, soins prénatals et prise en charge des violences basées sur le genre.
- **Situations humanitaires** : Il s'agit des situations où de nombreuses vies sont en danger grave voire mortel en raison de conflits ou de catastrophes naturelles. L'IPPF intervient dans ces situations en fournissant des services essentiels en matière de santé sexuelle et reproductive.
- **Transgenres** : Ce terme générique fait référence aux personnes dont l'identité et l'expression du genre ne sont pas conformes aux normes et aux attentes que l'on associe traditionnellement au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Un individu transgenre peut s'identifier comme étant transgenre, féminin, masculin, femme trans ou homme trans, transsexuel, hijra, kathoey, waria, ou sous de nombreuses autres identités transgenres. Ils peuvent exprimer leur genre de toute une variété de manières masculines, féminines et/ou androgènes.
- **Violence basée sur le genre (VBG)** : Ce terme générique désigne tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et qui est basé sur des différences socialement prescrites (c'est-à-dire entre les genres) entre hommes et femmes. On entend par là les actes qui infligent des tourments ou des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations de liberté. Ces actes peuvent se produire en public ou en privé.<sup>26</sup>
- **Violence sexuelle** : On entend par là tout acte sexuel, tentative d'obtenir des faveurs sexuelles, commentaires ou avances sexuelles non désirés, ou actes d'exploitation, ou à d'autres fins, à l'encontre de la sexualité d'une personne en usant de coercition, par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime, dans tout lieu, notamment mais pas exclusivement à domicile et au travail. Un éventail plus large d'actes de violence sexuelle peut avoir lieu dans des circonstances et des milieux différents.<sup>27</sup>

# ANNEXE 2 : CADRES CONCEPTUELS ORIENTANT NOTRE STRATÉGIE

## CONTINUUM DE L'ÉGALITÉ DES GENRES<sup>28</sup>

Le continuum comporte deux catégories : *ignorant les spécificités de genre* et *sensible à la dimension de genre*. Une attitude sensible au genre est un prérequis important à toutes les interventions sensibles à la dimension de genre.

Le continuum de l'égalité des genres s'inscrit dans une démarche allant de programmes ignorant les spécificités de genre à des programmes sensibles à la dimension de genre, pour tendre vers le but de l'égalité et de meilleurs résultats de développement (voir le diagramme ci-dessous). La sensibilisation au contexte du genre est souvent le résultat d'une analyse comparée selon le genre, préalable au programme ou à la politique. Les contextes dits « sensibles au genre » permettent aux employés des programmes de traiter consciemment des contraintes et des opportunités relatives au genre et de planifier leurs objectifs relatifs au genre.

**Des programmes/politiques de nature exploitante vis-à-vis du genre** renforcent ou tirent parti délibérément ou non des inégalités et des stéréotypes entre les genres afin de parvenir au résultat du projet, ou dont l'approche exacerbe les inégalités. Cette approche est néfaste et peut compromettre les objectifs du programme à long terme. Par exemple, un programme de contraception qui requiert qu'un homme donne la permission à une femme d'avoir accès à certains services de contraception serait considéré de nature exploitante car il renforce des normes fondées sur le genre qui sont négatives.

**Des programmes/politiques de nature accommodante vis-à-vis du genre** reconnaissent les différences et les inégalités entre les genres mais les contournent en vue de réaliser les objectifs du projet. Bien que cette approche puisse aboutir à des avantages à court terme et à la réalisation de résultats, elle ne tente pas de réduire les inégalités entre les genres ou de s'attaquer aux systèmes fondés sur le genre qui contribuent aux différences

et aux inégalités. Par exemple, il est reconnu dans une communauté que les violences basées sur le genre empêchent les femmes d'avoir accès à des services de SDSR, et pourtant aucune mesure n'est prise pour y remédier, par exemple en augmentant le niveau des services d'accompagnement psychologique et de soutien disponibles.

**Des programmes transformateurs en matière de genre** prévoient les politiques et les programmes qui cherchent à faire évoluer favorablement les inégalités entre les genres en vue de prôner l'égalité et de réaliser les objectifs du programme. Cette approche cherche à promouvoir l'égalité des genres par les moyens suivants : 1) favoriser l'examen critique des inégalités et des rôles, des normes et de la dynamique du genre, 2) reconnaître et renforcer les normes positives qui soutiennent l'égalité et un environnement propice, 3) promouvoir la position relative des femmes, des filles et des groupes marginalisés, et transformer les structures et politiques sociales sous-jacentes ainsi que les normes sociales largement répandues qui perpétuent les inégalités entre les genres. Par exemple, un projet qui travaille avec les communautés à former les hommes et les femmes aux droits de la femme et de son intégrité physique dans le but d'autonomiser les femmes à être en mesure de prendre des décisions concernant leur vie personnelle et leur corps dans des domaines qui ne se limitent pas à l'utilisation de méthodes contraceptives. Les stratégies pourraient comporter la formation des femmes comme agents de santé communautaires bénévoles ou comme leaders.

Ce qui compte d'abord et avant tout, c'est que les planificateurs et gestionnaires de programmes et politiques adhèrent aux deux principes suivants d'intégration du genre :

1. Le premier : **les programmes/politiques ne doivent en aucun cas adopter une approche exploitante**, dans la mesure où l'un des principes fondamentaux du développement est de « ne pas nuire ».

## OUTIL DU CONTINUUM DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

### IGNORANT LES SPÉCIFICITÉS DE GENRE

Ignore :

- l'ensemble de rôles, droits, responsabilités, obligations économiques, sociaux et politiques, et associés au sexe féminin et masculin
- la dynamique du pouvoir entre et parmi les hommes et les femmes, les garçons et les filles

### SENSIBLE À LA DIMENSION DE GENRE

- Examine et répond aux considérations de genre et adopte une approche sur le continuum

### APPROCHE EXPLOITANTE

Renforce ou tire parti des inégalités entre les genres et des stéréotypes associés aux genres

### APPROCHE ACCOMMODANTE

Contourne les actuelles différences et inégalités entre les genres

### APPROCHE TRANSFORMATIVE

- Favorise l'examen critique des normes\* et de la dynamique fondées sur le genre\*
- Renforce ou crée des systèmes\*\* qui soutiennent l'égalité des genres
- Renforce ou crée des normes et une dynamique équitables entre les genres
- Modifie les normes et la dynamique fondées sur le genre qui sont inéquitables

# BUT

L'égalité des genres et de meilleurs résultats en matière de développement

\* Les normes englobent les attitudes et les pratiques \*\* Un système se compose d'un ensemble de structures, de pratiques et de relations qui agissent les unes sur les autres



2. Le deuxième: **l'objectif global de l'intégration du genre est de progresser vers des programmes/politiques transformateurs en matière de genre**, et ainsi de remettre en question progressivement les actuelles inégalités entre les genres et de promouvoir des changements positifs au niveau des rôles, des normes et de la dynamique du pouvoir entre les genres.

## LE MODÈLE ÉCOLOGIQUE<sup>29</sup>

Le modèle écologique envisage les interactions complexes qui existent entre les facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux. Il nous permet de comprendre l'éventail des facteurs qui peuvent se répercuter sur l'égalité des genres :

- Au niveau individuel, il nous aide à identifier les facteurs biologiques et les antécédents personnels. Certains de ces facteurs tiennent à l'âge, à l'éducation, au revenu et à la situation géographique.
- Au niveau relationnel, il examine la façon dont des relations étroites se répercutent sur l'égalité des genres. Par exemple, en augmentant le risque d'une femme d'être victime de violence. Le cercle social le plus proche d'un individu, ses pairs, ses partenaires et les membres de sa famille influent tous sur son comportement et contribuent à son éventail d'expériences ainsi qu'à ses chances de jouir de ses droits.
- Au niveau communautaire, il envisage les milieux d'échanges sociaux, qu'il s'agisse de l'école, du lieu de travail et du voisinage, et il cherche à relever les caractéristiques de ces milieux qui dressent des obstacles à l'égalité des genres.
- Au niveau sociétal, il s'intéresse aux facteurs sociétaux de grande envergure qui contribuent à créer un climat propice aux inégalités entre les genres.

## LA DÉMARCHE AXÉE SUR L'ENSEMBLE DE L'EXISTENCE<sup>30</sup>

Notre approche du travail sur le genre et la santé consiste à envisager la santé et le bien-être d'un individu d'un point de vue global, appréhendant l'ensemble de son existence. La promotion de la santé sur l'ensemble de l'existence recoupe tous les domaines de travail de l'IPPF, y compris la santé des femmes avant, pendant et après la grossesse, et celle des nouveau-nés, des enfants, des adolescents et des personnes âgées, en prenant en compte des risques environnementaux, des déterminants sociaux de la santé, du genre, de l'équité et des droits humains.

L'approche fondée sur la vie entière envisage les individus, dans toute leur diversité, tout au long de leur existence, en prenant en considération les différentes difficultés qu'ils peuvent rencontrer à différentes étapes de la vie et l'importance du contexte socioculturel dans lequel ces individus évoluent. Elle examine donc comme formant un tout la structure sociale, le système de genre et ses conséquences pour la santé et les droits sexuels et reproductifs tout au long des différentes étapes de la vie : la petite enfance et l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et un âge plus avancé. La santé de la femme à l'âge adulte et à un âge plus avancé, par exemple, dépend directement de sa santé au cours de son



enfance et de son adolescence, de l'impact de pratiques néfastes à différentes étapes de sa vie (par ex. les mutilations génitales féminines effectuées pendant l'enfance, le mariage précoce), et si elle a reçu les soins de santé nécessaires pendant ces périodes (par ex. l'accès à l'avortement sécurisé, l'accès aux contraceptifs).

# NOTES FINALES

- 1 Hartmann M, Khosla R, Krishnan S, George A, Gruskin S, Amin A (2016) How Are Gender Equality and Human Rights Interventions Included in Sexual and Reproductive Health Programmes and Policies: A Systematic Review of Existing Research Foci and Gaps. *PLoS ONE* 11 (12): e0167542. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0167542> Consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2017
- 2 IPPF (2015) La santé et les droits sexuels et reproductifs : la clé à l'égalité entre les genres et à l'autonomisation de la femme. Disponible sur [http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf\\_2020\\_gender\\_2015\\_fre-fr\\_web.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_2020_gender_2015_fre-fr_web.pdf) Consulté le 2 juillet 2017.
- 3 IPPF (2015) IPPF Cadre stratégique (2016–2022). Disponible sur [http://www.ippf.org/sites/default/files/strategic\\_framework\\_fre-fr\\_web2.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/strategic_framework_fre-fr_web2.pdf) Consulté le 7 mai 2017
- 4 EngenderHealth et FNUAP. Engaging men in sexual and reproductive health and rights, including family planning. Disponible sur <https://www.engenderhealth.org/pubs/gender/gender-toolkit/toolkit.html> Consulté le 3 juillet 2017.
- 5 IPPF People Strategy (à paraître en 2017); IPPF Workplace Guide: Dignity and Respect for Transgender People (à paraître en 2017)
- 5 Hartmann M, Khosla R, Krishnan S, George A, Gruskin S, Amin A (2016) How Are Gender Equality and Human Rights Interventions Included in Sexual and Reproductive Health Programmes and Policies: A Systematic Review of Existing Research Foci and Gaps. *PLoS ONE* 11 (12): e0167542. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0167542> Consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2017
- 6 Nations Unies (2012) Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, L'avenir que nous voulons, Rio de Janeiro: Nations Unies, disponible à : <http://www.uncsd2012.org/content/documents/814UNCSd%20REPORT%20final%20revs.pdf>
- 7 Nations Unies (2015) Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030. Disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> Consulté le 3 juillet 2017
- 8 Nations Unies (2014) Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), Programme d'action. Disponible sur <http://www.unfpa.org/publications/international-conference-population-and-development-programme-action> Consulté le 3 juillet 2017
- 9 Voir les paragraphes 7, 47 et 56 du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, et les paragraphes 15, 49, 56 et 80 du constat de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les autres initiatives pour le développement social.
- 10 Voir les paragraphes 1, 3, 40, 72, 83b, 107c, 108e, 120 et 179 du Programme d'action de Beijing.
- 11 L'article 5 de la CEFDF appelle les États à cibler les normes culturelles qui décrètent la sphère domestique relevant du domaine des femmes et la sphère publique relevant de celui des hommes: a) Modifier les schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes; b) Faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement, étant entendu que l'intérêt des enfants est la condition primordiale dans tous les cas.
- 12 ONU Femmes (2017) ODD 5: Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Disponible sur <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-and-the-sdgs/sdg-5-gender-equality> Consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- 13 Selon la stratégie de l'ONUSIDA 2016–2021 « Accélérer la riposte pour mettre fin au sida », un plus grand nombre d'hommes meurent de maladies liées au SIDA parce qu'ils sont moins susceptibles de se faire tester pour le VIH que les femmes, d'être sous traitement antirétroviral et quand ils le sont, d'y adhérer. Cette situation impose aux femmes une charge disproportionnée des soins et de l'appui du VIH.
- 14 ONUSIDA (2014) The Gap Report. Disponible sur [http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2014/UNAIDS\\_Gap\\_report\\_en.pdf](http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2014/UNAIDS_Gap_report_en.pdf) Consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- 15 IPPF RHO (pas de date) Our History. Disponible sur <https://www.ippfwhr.org/en/our-history> Consulté le 13 mai 2017
- 16 IPPF (2015) La santé et les droits sexuels et reproductifs : la clé à l'égalité entre les genres et à l'autonomisation de la femme [http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf\\_2020\\_gender\\_2015\\_fre-fr\\_web.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_2020_gender_2015_fre-fr_web.pdf)
- 17 IPPF (2015) IPPF Cadre stratégique (2016–2022) Disponible sur [http://www.ippf.org/sites/default/files/strategic\\_framework\\_fre-fr\\_web2.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/strategic_framework_fre-fr_web2.pdf) Consulté le 7 mai 2017
- 18 IPPF (2014) Politique 1.3: Égalité des genres
- 19 L'audit a été conçu comme processus participatif pour évaluer le travail de l'IPPF par rapport à sa politique sur le genre de 2014 qui vise à intégrer le travail sur l'égalité des genres dans l'ensemble de l'organisation. Il se concentre sur les programmes et toutes les actions tournées vers l'extérieur, ainsi que sur les questions internes et organisationnelles. Réalisé entre février et septembre 2016, la majeure partie de l'audit s'est déroulée au Bureau Central, et dans une moindre mesure dans le Bureau Régional Afrique et au sein de Family Health Options Kenya. Par ailleurs, des entretiens ont été effectués sur Skype avec l'ensemble des bureaux régionaux sauf un; trois directeurs régionaux ont été interrogés directement.
- 20 Comité permanent interorganisations (2015) Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire: Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement. Disponible sur <http://gbvguidelines.org/fr/accueil/> Consulté le 5 juillet 2017
- 21 IPPF (2008) Déclaration des droits sexuels de l'IPPF, Principe 3, « La non-discrimination sous-tend la protection et la promotion de tous les droits humains. »
- 22 IPPF (2014) Politique 1.3: Égalité des genres
- 23 IPPF (2015) Cadre stratégique: Plan de mise en œuvre du cadre stratégique (2016–2019)
- 24 ONU Femmes (non daté) Concepts et définitions. Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm> Consulté le 5 juillet 2017
- 25 IPPF (2009) « La vérité sur les hommes et les garçons: Politiques et programmes de transformation du genre ».
- 26 Comité permanent interorganisations (2015) Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire: Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement. Disponible sur <http://gbvguidelines.org/fr/accueil/> Consulté le 5 juillet 2017
- 27 OMS (2007) Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence
- 28 Groupe de travail interinstitutions sur le genre (IGWG) Gender Integration Continuum. Disponible sur <https://www.igwg.org/>
- 29 Le modèle écologique est spécifiquement utilisé pour concevoir des programmes en cas de violence basée sur le genre. Pour en savoir plus, voir : <http://www.endvawnow.org/fr/articles/310-operating-within-the-ecological-model-.html>
- 30 OMS (2000) A life course approach to health. Disponible sur [http://www.who.int/ageing/publications/lifecourse/alc\\_lifecourse\\_training\\_en.pdf](http://www.who.int/ageing/publications/lifecourse/alc_lifecourse_training_en.pdf) Consulté le 5 juillet 2017
- 31 Ces engagements sont énoncés dans la politique de l'IPPF de 2008 sur Les hommes et la santé sexuelle et reproductive.





Ce n'est que quand l'égalité des genres et les droits humains seront respectés, protégés et réalisés, qu'il sera possible d'atteindre le meilleur état de santé sexuelle et reproductive. Cette stratégie pour l'égalité des genres présente l'orientation stratégique et la marche à suivre pour transposer à plus grande échelle l'égalité des genres, par le biais de programmes transformateurs en matière de genre, dans l'ensemble de la Fédération. Elle étaye la réalisation du Plan stratégique de l'IPPF (2016–2022) et énonce la manière dont l'IPPF peut devenir un chef de file mondial dans la défense de l'égalité des genres.

4 Newhams Row, Londres SE1 3UZ,  
Royaume-Uni

---

**tél.** +44 (0)20 7939 8200

---

**fax** +44 (0)20 7939 8300

---

**web** [www.ippf.org](http://www.ippf.org)

---

**e-mail** [info@ippf.org](mailto:info@ippf.org)

Œuvre de bienfaisance britannique enregistrée sous le n° 229476



Photos:  
IPPF/JonSpaull/Colombie (p1), IPPF/CAMNAFAW/Cameroun (p1),  
IPPF/Peter Caton/Inde (p1), IPPF/Jennifer Woodside/Sénégal (p1),  
IPPF/Graeme Robertson/Macédoine (p1), IPPF/Jon Spaull/Colombie (p1),  
IPPF/John Spaull/Colombie (p10), IPPF/J Fanthome/Maldives (p11),  
IPPF/RFHAF/Fidji (p15), IPPF/Panos Pictures/George Osodi/Nigeria (p17),  
IPPF/Graeme Robertson/Venezuela (p18),  
IPPF/Mongolie (p21), IPPF/Paul Bell/Thaïlande (p25),  
IPPF/Mustafa Quraishi/Afghanistan (troisième de couverture),  
IPPF/Inde (quatrième de couverture).